



# REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR : CARTOGRAPHIE DES ACTEURS, PROGRAMMES & PARTENAIRES POTENTIELS

NIGER

ALTAI CONSULTING POUR LE FFU – 2022



Financé par  
l'Union européenne



© 2022 Altai Consulting. Tous droits réservés.

Licence octroyée à l'Union européenne sous conditions.

Sauf indication contraire, toutes les photos de ce rapport sont créditées à Altai Consulting.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFU). Son contenu relève de la seule responsabilité d'Altai Consulting et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Octobre 2022

## AUTEURS

Rédaction : Guillaume SOTO-MAYOR, Responsable de cette étude pour le Niger – Altai Consulting

Assurance qualité : Mathilde CHIFFERT, Directrice de projet ; Estelle BRIOT, Directrice Afrique de l'Ouest et Sahel – Altai Consulting

Le présent rapport a été rédigé dans le cadre d'une étude régionale portant sur 12 pays : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Gambie. Chacun des pays de l'étude a fait l'objet d'un rapport, élaboré sur la base d'une collecte de donnée documentaire et d'entretiens conduits sur le terrain.



Les rapports pays sont accompagnés d'un rapport de synthèse régional, identifiant les principales tendances, bonnes pratiques, et recommandations à l'échelle régionale.

## ALTAI CONSULTING

Altai Consulting fournit des services de recherche et de suivi et évaluation aux institutions publiques et aux organisations internationales dans les pays en développement. Nos équipes opèrent dans plus de 50 pays en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale. Depuis sa création, Altai Consulting s'est concentré sur la recherche et l'évaluation de programmes liés à la migration, la gouvernance et le développement durable.

[www.altaiconsulting.com](http://www.altaiconsulting.com)

## CONTACT

Mathilde CHIFFERT (Directrice de projet) : [mchiffert@altaiconsulting.com](mailto:mchiffert@altaiconsulting.com)

Estelle BRIOT (Directrice Afrique de l'Ouest et Sahel) : [ebriot@altaiconsulting.com](mailto:ebriot@altaiconsulting.com)

## REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les structures listées en annexe et qui ont contribué à l'organisation de la mission-pays et à la réflexion ayant abouti à la rédaction de ce rapport.



# TABLE DES MATIERES

<b>ABREVIATIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>7</b>
<b>1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE</b> .....	<b>8</b>
1.1. Objectifs du projet et de ce rapport .....	8
1.2. Méthodologie de la mission.....	8
<b>2. CONTEXTE MIGRATOIRE ET LEÇONS APPRIS DE LA PROGRAMMATION FFU</b> .....	<b>9</b>
2.1. Dynamique des retours et de la réintégration .....	9
2.2. Principaux résultats et enseignements tirés de la programmation FFU en matière de soutien aux retours et à la réintégration .....	10
<b>3. DEFIS ACTUELS LIES A LA GOUVERNANCE DE L'EMPLOI JEUNE ET DE LA REINTEGRATION</b> .....	<b>12</b>
3.1. Cadres normatifs et politiques sectorielles.....	12
3.2. Cadre opérationnel : acteurs gouvernementaux et mécanismes de coordination.....	14
3.3. État des lieux et perspectives des mécanismes d'intermédiation sur le marché du travail .....	15
3.3.1. Rôle du secteur public dans l'orientation des migrants de retour .....	16
3.3.2. Rôle du secteur privé dans l'orientation des migrants de retour.....	18
3.3.3. Mécanismes d'orientation des migrants de retour mis en place dans le cadre du FFU .	18
<b>4. ACTEURS CLES ET PERSPECTIVES DE PARTENARIATS</b> .....	<b>21</b>
4.1. Formation professionnelle .....	21
4.1.1. État des lieux du secteur .....	21
4.1.2. Partenariats possibles en vue de la réintégration des migrants de retour par la formation technique et professionnelle .....	23
4.1.3. Autres acteurs clés intervenant dans le secteur de la formation professionnelle .....	27
4.2. Entrepreneuriat, auto-emploi et services financiers.....	28
4.2.1. État des lieux du secteur .....	28
4.2.2. Autres acteurs clés intervenant dans les secteurs de l'entrepreneuriat et l'accès aux services financiers .....	33
4.3. Secteur privé et salariat.....	36
4.3.1. État des lieux du secteur .....	36
4.3.2. Partenariats possibles en vue de la réintégration à court terme des migrants de retour par le salariat .....	37
4.3.3. Autres acteurs clés intervenant en faveur du secteur privé .....	38
4.4. Société civile et migrants vulnérables .....	39
4.4.1. État des lieux de l'assistance apportée aux migrants de retour vulnérables au Niger ...	39
4.4.2. Partenariats possibles en vue de la réintégration des migrants de retour vulnérables ..	40

# ABREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement

APC : Approche par Compétences

BAD : Banque Africaine de Développement

BID : Banque Islamique de Développement

CCIN : Chambre Commerce et d'Industrie du Niger

CCPHN : Confédération Coopérative Paysanne Horticole Du Niger

CET : Collèges d'Enseignement Technique

CFA : Centre de Formation Artisanale

CFM : Centre de Formation aux Métiers

CFPT : Centre de Formation Technique et Professionnelle

CFP : Centre de Formation Professionnelle

CMANI : Chambre des Métiers de l'Artisanat du Niger

CR : Conseils Régionaux

CRA : Chambres Régionales d'Agricultures

CT : Collectivités Territoriales

DUE : Délégation de l'Union européenne

EFPT : Etablissement de Formation Professionnelle et Technique

EOJ : Espaces Orientation Jeunesse

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FAFPA : Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage

FCSE : Fonds Commun du Secteur de l'Education

FDIF : Fonds De la Finance Inclusive

FISAN : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

FFU : Fonds Fiduciaire d'Urgence

FONAP : Fonds National d'Appui aux PME/PMI

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

IC : Initiative Conjointe UE-OIM

I3N : Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens

IMF : Institutions de Microfinance

MLS : *Monitoring and Learning System*

MEFPT : Ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle et Technique

MRRM : Mécanisme de Ressources et Réponse pour les Migrants

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONG : Organisation non gouvernementale  
ONUUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
PACE : Programme d'Aide à la Création d'Entreprises  
PEJIP : Projet Emploi des Jeunes et Inclusion Productive  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PNE : Politique Nationale de l'Emploi  
PMO : Partenaire de Mise en Œuvre  
PNDES : Plan National de Développement Economique et Social  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
POS : Procédures Opérationnelles Standard  
PPR : Projet Pôles Ruraux  
PRODEC : Projet de Développement des Compétences pour la Croissance  
PTF : Partenaires Techniques et Financiers  
SAE : Structure d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat  
SAER : Société Africaine d'Etudes et de Réalisations  
SDDCI : Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive  
SIFA : Sites Intégrés de Formations Agricoles  
SNEPJ : Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes  
SIMT : Système d'Information du Marché du Travail  
TPML : *Third-Party Monitoring and Learning*  
UE : Union Européenne

# RESUME EXECUTIF

**Entre janvier 2017 et mai 2022, 8 000 migrants nigériens ont bénéficié d'une assistance au retour de la part de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), faisant du Niger l'un des principaux pays de retour en Afrique de l'Ouest.** Cette migration s'explique en large partie par les faibles capacités d'absorption du marché de l'emploi face à la croissance démographique rapide et à l'exode rural des jeunes. La destination finale recherchée par la majorité des émigrants est l'Afrique du Nord et les pays voisins d'Afrique de l'Ouest, dans le but d'y travailler plusieurs années et revenir par la suite au Niger. La région de Tahoua est la principale zone de retours suivie de Tillabéri, Maradi et Zinder, lesquelles constituent également les principales régions d'émigration avec la région de Diffa.

**Les cadres normatifs régissant le marché de l'emploi au Niger ne sont pas efficacement mis en œuvre, et parfois datés ou manquants.** L'absence de cadres normatifs actualisés a pour conséquence un déficit de coordination entre les acteurs gouvernementaux, lesquels génèrent des duplications d'efforts et des chevauchements de mandats. Les interventions des partenaires techniques et financiers (PTF) sont ancrées au sein de diverses institutions publiques, entraînant un cloisonnement de l'information et un éparpillement des données. Enfin, le manque de prise en considération de certaines thématiques comme l'artisanat, particulièrement important au Niger, dans le cadre des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes limitent la portée des interventions.

**Sans moyens ni coordination, les mécanismes d'intermédiation sur le marché de l'emploi ne permettent pas de capter ni de centraliser l'ensemble des offres et demandes d'emploi sur le territoire national, ni d'assurer un rôle de conseil et orientation efficace des demandeurs d'emploi.** Cette situation rend la réintégration des migrants de retour au Niger largement tributaire de l'action de l'OIM. Cependant, le nombre limité d'options proposées aux migrants de retour et la faible durabilité des initiatives d'aide à la réintégration militent en faveur d'un élargissement des partenariats et à la mise en place de mécanismes de référencement avec les nombreux autres acteurs actifs dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la création d'emplois et de la formation professionnelle au Niger.

**La formation professionnelle devrait être placée au cœur du système de réintégration des migrants de retour, mais le secteur souffre d'insuffisances structurelles.** Seuls les centres et filières de formation professionnelle bénéficiant d'un soutien matériel et financier conséquent de la part de PTF semblent en mesure de constituer des options de réintégration d'une qualité et d'une durabilité suffisantes. Cependant, les régions de Tahoua et de Tillabéri ne disposent que de peu d'établissements de formation de qualité bien qu'elles constituent les principaux pôles d'émigration. Un soutien technique et financier aux établissements situés dans ces zones gagnerait à être considéré. Par ailleurs, il existe une opportunité pour l'UE de venir appuyer le secteur aux côtés de PTF comme la Banque mondiale et la Coopération Suisse, lesquels disposent d'un large portefeuille de programmation, tout en promouvant la prise en compte des besoins spécifiques des migrants de retour.

**Compte tenu de la faiblesse du secteur privé, le secteur de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi offrent les meilleures perspectives de réintégration en faveur des migrants de retour.** L'écosystème local d'incubateurs offre des opportunités de partenariats, de même que certaines institutions financières. Il existe également de nombreux projets internationaux visant à faire émerger des entrepreneurs, en particulier dans le secteur de l'agriculture. Des entreprises agricoles en phase d'expansion, grâce au soutien de PTF, pourraient également offrir des perspectives de réintégration intéressantes pour les migrants de retour. La mise en place de mécanismes de coordination et de référencements avec ces acteurs pourrait permettre de diversifier et renforcer la qualité des parcours de réintégration proposés. Le secteur de l'entrepreneuriat reste cependant confronté à des défis importants que l'UE pourrait, en coordination avec les autres PTF, contribuer à relever, notamment en renforçant l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et leur accès aux financements.

# 1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

## 1.1. OBJECTIFS DU PROJET ET DE CE RAPPORT

- Capitaliser sur les leçons clés de la programmation relative aux retours et à la réintégration, acquises à travers les appuis fournis par Altai Consulting dans le cadre des exercices MLS et TPML déployés depuis 2018 ;
- Identifier, dans chaque pays cible, les acteurs et programmes clés dans les secteurs de la formation professionnelle et de la création d'emplois et évaluer leur position, capacités et intérêt à nouer des partenariats avec l'UE dans le cadre des futures initiatives de réintégration ;
- Identifier les opportunités les plus prometteuses de partenariats et de référencement pour les futurs programmes de réintégration financés par l'UE ;
- Identifier les acteurs locaux (publics, privés et au sein de la société civile) qui pourraient être intégrés dans la future programmation afin de construire des systèmes de réintégration durables sur le moyen et long terme.

## 1.2. METHODOLOGIE DE LA MISSION

La mission conduite par Altai Consulting au Niger s'est déroulée du 13 juillet au 18 août 2022 et a permis de collecter, trianguler et analyser les données provenant des sources suivantes :

- **126 entretiens approfondis avec des institutions clefs** (voir liste en Annexe) ;
- **97 documents** relatifs à la réintégration des migrants de retour, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat au Niger ;
- **Visites et observations directes sur le terrain** (centres de formation professionnelle, entreprises).

Sur la base de cette collecte de données, la sélection des partenaires potentiels en mesure de participer à la réintégration des migrants de retour dans le cadre des prochaines phases de programmation de l'Union européenne a été opérée sur la base d'un ensemble de critères incluant :

- La qualité de l'accompagnement proposé mesurée par le taux d'insertion sur le marché de l'emploi des bénéficiaires de ces institutions ;
- L'adéquation des critères de sélection des bénéficiaires avec le profil des migrants de retour ;
- L'expérience de ces institutions dans l'accompagnement de publics vulnérables ;
- La disponibilité à court ou moyen terme de ces institutions à intégrer des migrants de retour dans leur programmation.

Ces structures sont présentées en section 4 et en annexe de ce rapport sous la forme de 'fiches partenaires'.

Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs clés intervenant dans les secteurs de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat, du soutien à l'essor du secteur privé ou à l'accompagnement de publics vulnérables pourraient également constituer des partenaires pertinents pour l'Union européenne. La coordination avec ceux-ci permettrait, à moyen terme, de contribuer à l'accroissement d'opportunités sur le marché de l'emploi en faveur des migrants de retour, ainsi qu'à la prévention de la migration irrégulière. Ces acteurs sont présentés en section 4 et en annexe de ce rapport sous la forme de 'fiches acteurs'.

## 2. CONTEXTE MIGRATOIRE ET LEÇONS APPRISSES DE LA PROGRAMMATION FFU

### 2.1. DYNAMIQUE DES RETOURS ET DE LA REINTEGRATION

**Entre janvier 2017 et mai 2022, 8 000 migrants nigériens ont bénéficié d'une assistance au retour de la part de l'OIM, faisant du Niger l'un des principaux pays de retour en Afrique de l'Ouest<sup>i</sup>.** Une enquête menée par l'OIM en avril 2021 auprès de 435 migrants de retour a montré que la plupart d'entre eux revenait de Libye (40%), du Nigéria (24%), d'Algérie (12%), de Côte d'Ivoire et du Maroc<sup>ii</sup>. La très large majorité sont des hommes, âgés en moyenne de 25 ans<sup>iii</sup>. Les retours assistés vers le Niger avaient été suspendus par l'OIM en raison de la crise liée à l'épidémie de Covid-19 à partir du printemps 2020, jusqu'en novembre 2021. Depuis, les retours vers le Niger ont repris à un rythme soutenu (1 708 migrants nigériens de retour recensés par l'OIM jusqu'en mai 2022)<sup>iv</sup>. Entre mai et juillet 2022, d'après l'OIM, environ 400 Nigériens ont bénéficié d'une assistance au retour volontaire depuis la Libye.

**Le profil des Nigériens de retour est plus hétérogène que dans la plus plupart des autres pays de la sous-région, mais les principales zones de départ sont assez localisées.** Entre 2017 et 2022, 81% des migrants retournés au Niger étaient des hommes et 19% des femmes<sup>v</sup>, la proportion de ces dernières étant sensiblement plus importante que dans la plupart des autres pays de la sous-région. Par ailleurs, le nombre de familles revenant de Libye est significatif, ceci marquant une autre différence avec la typologie classique des migrations de retour dans la région, où les migrants reviennent généralement seuls<sup>vi</sup>. Les principales zones de départ et de retour sont relativement similaires ; les migrants ayant tendance à se réinstaller dans leurs zones d'origine. La région de Tahoua, fortement frappée par les crises sécuritaires et environnementales, est actuellement la principale zone de départ. Parmi les 3 169 bénéficiaires de l'assistance au retour volontaire et à la réintégration (ARVR) proposée par l'OIM entre 2017 et mai 2022, la majorité était originaire de la région de Tahoua (52%), suivie des régions de Tillabéri (17%), Zinder (12%), Maradi (11%), Niamey (5%) et Agadez (3%)<sup>vii</sup>.

**A l'instar des autres pays de la sous-région, l'émigration est principalement motivée par la recherche d'opportunités économiques, cependant la destination souhaitée n'est en général pas l'Europe.** La motivation principale avancée par les migrants nigériens est l'amélioration de leur bien-être socio-économique et celui de leurs foyers<sup>viii</sup>. Les destinations recherchées ne sont souvent pas l'Europe ou le Moyen-Orient, mais plutôt l'Afrique du Nord (Libye, Algérie) ou d'autres pays de la sous-région (Nigéria), et ce dans une logique de migration temporaire, l'objectif étant d'y travailler pour ensuite revenir au Niger<sup>ix</sup>.

**A l'avenir, le nombre de migrants de retour pourrait fortement augmenter** en raison de la dégradation de la situation politico-sécuritaire au Nord du Nigéria et en Libye. Selon l'OIM, 162 272 Nigériens se trouvaient encore en Libye en avril 2022<sup>x</sup>. L'avenir des flux de retour vers le Niger demeure par conséquent très incertain, leur évolution étant largement corrélée à celle de la situation sécuritaire et des opportunités de travail existantes dans les pays voisins.

**Avec le soutien de l'OIM, le gouvernement a démontré une volonté de rationalisation des flux de migration circulaire à travers la signature d'un mémorandum d'entente sur la coopération en matière d'échange de main d'œuvre entre la République du Niger et l'État libyen<sup>xi</sup>.** Signé le 30 novembre 2021, ce mémorandum vise à organiser le transfert de main d'œuvre entre le ministère de l'Emploi du Niger et le ministère du Travail libyen, notamment à travers la facilitation de l'obtention de visas de travail (article 1) et l'échange régulier d'informations sur les offres d'emplois et les profils des demandeurs d'emploi au sein des deux pays (article 3). Cependant les modalités concrètes de la mise en œuvre de cet accord, ainsi que ses résultats, ne sont pas encore connus.

## 2.2. PRINCIPAUX RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA PROGRAMMATION FFU EN MATIERE DE SOUTIEN AUX RETOURS ET A LA REINTEGRATION

**L'OIM demeure l'acteur central de la gestion de la migration de retour au Niger.** Les procédures opérationnelles standard (POS) relatives à l'ARVR rédigées dans le cadre de l'IC UE-OIM prévoient que l'OIM – en collaboration avec l'État du Niger – a la responsabilité générale de l'assistance apportée aux migrants de retour à leur arrivée<sup>xii,xiii</sup>. De 2017 à mai 2022, l'OIM a appuyé la réintégration de 3 169 migrants de retour au Niger<sup>xiv</sup>. Les programmes déployés sur financements FFU – l'IC UE-OIM et le Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants (MRRM) – ont ainsi permis d'acquérir une expérience significative en matière de réintégration.

**La réintégration ayant été essentiellement assurée directement par l'OIM, les options de proposées aux migrants de retour sont restées peu diversifiées et le système mis en place confronté à des enjeux de durabilité<sup>xv</sup>:**

- La politique de protection des données de l'OIM ainsi que l'absence d'harmonisation des cadres de suivi des bénéficiaires ont été les principaux obstacles à la mise en place de mécanismes de référencement entre programmes financés par le FFU. Au cours de la mise en œuvre de l'IC UE-OIM, pas plus d'une dizaine de migrants de retour ont été référencés vers les autres partenaires de mise en œuvre FFU (SNV, ENABEL et AICS).
- A l'heure actuelle, seuls trois mécanismes de référencement sont en place avec des structures privées et ONG auxquelles l'OIM délègue la mise en place de formations courtes en apprentissage métier et en entrepreneuriat dispensées aux migrants de retour<sup>1</sup>.
- Si l'OIM réfère efficacement les migrants de retour nécessitant une prise en charge médicale et/ou psychologique à ses services compétents, il n'existe pas encore de synergies avec ses programmes dédiés à l'employabilité des jeunes, tel que le projet Initiative pour le Développement de l'Entreprise (IDEE) déployé dans les villes de Niamey, Tahoua et Zinder. L'objectif de ce projet est de favoriser l'emploi des jeunes par le renforcement de leurs compétences et le soutien aux entreprises locales<sup>2</sup>. Il pourrait par conséquent s'avérer pertinent dans le cadre de la réintégration des migrants de retour.
- Si l'OIM travaille efficacement avec les collectivités territoriales qui accueillent des migrants de retour dans le cadre de la mise en place de projets communautaires, il n'existe cependant pas encore de cadre au niveau national concernant leur prise en charge holistique (éducative, sanitaire ou économique).
- Les opportunités de coordination et de partenariats avec les autres PTF, les acteurs économiques publiques et privés, ainsi que les établissements de formation professionnelle et technique demeurent largement inexploités.

**La gestion et la prise en charge des migrants de retour ne constituent par ailleurs pas une priorité politique pour le gouvernement nigérien.** La Politique Nationale de la Migration (PNM) 2020-2035 et son plan d'action quinquennal ne mentionnent la migration de retour que marginalement, uniquement sous l'angle de la protection et non celui de l'insertion économique<sup>xvi</sup>. De la même manière, la migration de retour n'est mentionnée qu'à une seule reprise dans le cadre du Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2022-2026 – au sein du programme 11 – lequel traite, sans distinction,

<sup>1</sup> Ces institutions sont le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Tagazt, le cabinet Madasal Consulting, et l'ONG ONDES APIL.

<sup>2</sup> De façon spécifique, le projet vise à (i) augmenter les possibilités d'emploi pour les jeunes nigériens en renforçant leurs compétences techniques et en soutenant les entreprises locales à travers (a) l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises sélectionnées et leur capacité de gestion commerciale et (b) le renforcement des compétences techniques des ex- étudiants des écoles techniques et universitaires ; et (ii) sensibiliser la population cible sur l'emploi local et la création des activités entrepreneuriales comme alternative à la migration irrégulière.

de la protection des retournés, des demandeurs d'asile ou des rapatriés. Ce programme ne dispose par ailleurs que d'un budget très limité (60 millions FCFA pour cinq années)<sup>xvii</sup>. La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI)<sup>xviii</sup> ne mentionne pas non plus la migration de retour. Enfin, malgré un plaidoyer mené en ce sens par l'OIM, le volet réintégration des migrants de retour ne fait pas partie des thématiques principales traitées par le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM), animé par le gouvernement.

**La réintégration économique des migrants de retour pourrait par conséquent être soutenue en encourageant sa prise en compte par les stratégies et programmes nationaux de promotion d'accès à l'éducation et à l'emploi.** Dans le cadre des programmes nationaux visant à renforcer l'accès des jeunes à l'emploi ou à l'éducation, les migrants de retour ne sont pas ciblés comme une catégorie distincte, et appartiennent donc à la catégorie cible des « populations vulnérables ». La diversification des options de réintégration – et leur qualité – pourraient être optimisées à travers l'implication des acteurs publics et internationaux impliqués dans la mise en œuvre des stratégies de création d'emplois en faveur des populations vulnérables dans les principales zones de retour. Cette réorientation permettrait d'obtenir des résultats plus satisfaisants en termes de diversité et de durabilité des options de réintégration proposées aux bénéficiaires, et encourager une plus grande appropriation par les autorités nationales et locales.

# 3. DEFIS ACTUELS LIES A LA GOUVERNANCE DE L'EMPLOI JEUNE ET DE LA REINTEGRATION

## 3.1. CADRES NORMATIFS ET POLITIQUES SECTORIELLES

**Le cadre normatif de référence guidant l'ensemble des réformes politiques et économiques au Niger est le PDES 2022-2026 et son plan d'actions prioritaires.** Le PDES est la continuité de la SDDCI adoptée en 2017, qui érigeait déjà la diversification des sources de création d'emploi, au-delà du secteur agricole traditionnel, comme une priorité à la fois politique et économique pour le Niger<sup>1</sup>. La dernière version du PDES est également issue du Programme Renaissance Acte III, lequel traitait de la thématique de l'emploi jeune au sein du volet concernant la gouvernance économique du pays<sup>2, xix</sup>.

**L'emploi des jeunes constitue ainsi l'une des priorités d'action du PDES<sup>xx</sup>.** L'Axe n°1 du PDES intitulé « Développement du capital humain, inclusion et solidarité » intègre dans son Programme 4 la « Promotion de l'inclusion sociale, de l'emploi et de la solidarité nationale ». Ce programme prévoit, des objectifs concrets à atteindre d'ici à 2026 : le renforcement des compétences de 12 875 demandeurs d'emploi, et la création de 21 573 emplois permanents et de 65 480 emplois temporaires<sup>xxi</sup>. De manière indirecte et transversale, l'emploi est également au cœur des objectifs de l'Axe n°3 du PDES, qui ambitionne de parvenir à une « transformation structurelle de l'économie » à travers la mise en œuvre des programmes de « Développement du secteur privé » et de « Modernisation du monde rural »<sup>xxii</sup>.

**Ces axes d'intervention du PDES ne se sont cependant que partiellement concrétisés faute, entre autres, d'adoption de textes sectoriels clés, ou de manque de moyens dédiés aux acteurs publics en charge de leur mise en œuvre.**

- L'actuelle **Politique Nationale de l'Emploi (PNE)**, adoptée en juin 2009, demeure peu appliquée<sup>xxiii</sup>. Une nouvelle PNE est en processus d'élaboration sous l'autorité de la Direction Générale de l'Emploi (DGE) du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale (METPS), qui bénéficie pour ce faire du soutien technique de l'Organisation internationale du travail (OIT)<sup>xxiv</sup>. Cette politique ambitionne de créer de nouveaux cadres de concertation à la fois publics-privés et interministériels, lesquels feraient de l'emploi une thématique traitée par tous les ministères et incluse dans chacun de leurs plans d'actions<sup>xxv</sup>. À la suite de la réalisation d'un diagnostic de l'ancienne PNE en janvier 2021, un atelier technique avait été organisé pour finaliser les axes et orientation de sa nouvelle version. Cependant, en septembre 2022, le texte n'avait pas encore été officiellement adopté, ni son plan d'action finalisé<sup>3</sup>.
- Seul le **Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation** cadre actuellement la mise en œuvre des initiatives en soutien au développement de la Formation Professionnelle et Technique (FPT), dans l'attente de l'adoption de la **Stratégie nationale de la formation professionnelle technique (SNFPT)**<sup>xxvi</sup>. Celle-ci est en cours d'élaboration sous l'égide du ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle et Technique (MEFPT). Précédemment appuyée par LuxDev dans le cadre du programme NIG/025, la rédaction de ce texte est maintenant soutenue par la GIZ. En termes de gouvernance, l'un des objectifs de la SNFPT est de promouvoir le MEFPT en qualité de coordinateur de l'ensemble des initiatives

<sup>1</sup> Le secteur minier et l'artisanat étaient notamment identifiés dans la SDDCI comme des secteurs générateurs d'emplois dont le potentiel était sous-exploité.

<sup>2</sup> Le Programme Renaissance Acte III correspond au programme de campagne du président Mohamed Bazoum alors qu'il était candidat à la dernière élection présidentielle de 2021.

<sup>3</sup> Selon certains interlocuteurs rencontrés par Altai Consulting, le METPS s'opposerait à l'adoption de ce texte en raison des réattributions de compétences que celui-ci pourrait engendrer, à son détriment.

venant au soutien du développement de la FPT. Une coordination unique doit permettre d'optimiser et de mieux cadrer efforts publics et internationaux en soutien du développement de la FPT, aussi bien au niveau financier que de la cohérence des *curricula*. Son adoption, ainsi que celle de son plan d'action, sont prévues pour début 2023<sup>xxvii</sup>.

- La **Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes au Niger (SNPEJ)** 2020-2029 a été élaborée par le ministère de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MIEJ), principalement avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)<sup>xxviii</sup>. L'adoption de ce texte a permis d'enregistrer plusieurs avancées significatives, comme la reconnaissance officielle des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat (SAE) et des incubateurs<sup>xxix</sup>. Cependant, la SNPEJ n'est pas assortie d'objectifs mesurables ni d'indicateurs précis, ce qui complique l'évaluation concrète de sa mise en œuvre<sup>xxx</sup>. Par ailleurs, le MIEJ ne dispose encore que de peu de moyens pour assurer la mise en œuvre de la SNPEJ. La couverture géographique du MIEJ reste restreinte (absence de présence en région) et ses ressources matérielles et humaines limitées.<sup>1</sup>
- La **Stratégie Nationale sur la Finance Inclusive (SNFI)** 2019-2023 élaborée par le ministère des Finances avec le soutien du Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF) a permis la déclinaison au niveau national de la Stratégie Régionale de l'inclusion financière formulée par l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)<sup>xxxi</sup>. Opérationnel depuis 2021, le plan d'action de la SNFI prévoit notamment de : i) promouvoir l'éducation financière et la structuration de la demande en produits et services financiers ; ii) soutenir la diversification de l'offre de produits financiers adaptés aux clients et favorable à l'inclusion financière ; et iii) renforcer l'accès des prestataires de services financiers aux ressources de long-terme<sup>xxxii</sup>. Un Cadre National de Concertation sur la Finance Inclusive (CNC-FI), créé en août 2020 et soutenu par UNCDF est chargé de veiller à la mise en œuvre de la SNFI à travers notamment la promotion d'un dialogue constant entre acteurs publics et privés<sup>xxxiii</sup>.
- La promotion et le soutien au développement du secteur privé sont principalement régis par l'axe 3 du PDES, les autres textes normatifs dédiés étant soit en cours d'adoption, comme la **Charte des Petites et Moyennes Entreprises (PME)**, soit non opérationnels, comme le **Code des Investissements du Niger (CDIN)** de 2014<sup>xxxiv</sup>.
- La **Politique Nationale de Développement de l'Artisanat** n'a pas été révisée depuis 1998 et le **Code communautaire de l'artisanat** de UEMOA n'a pas été transposé en droit interne nigérien, ceci soulignant l'attention limitée que portent le gouvernement nigérien et les PTF à l'artisanat au Niger, y compris en termes de potentiel de création d'emplois<sup>xxxv</sup>.
- Enfin, l'**Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (I3N)** lancée en 2011 ainsi que la **stratégie nationale à l'aide du développement agricole (SANAD)** adoptée en 2022 sont les principaux documents cadrant les initiatives publiques concernant la sécurité alimentaire et le développement agricole<sup>xxxvi</sup>. L'I3N et la SANAD ont permis la mise en place d'une coordination efficace entre les acteurs publics et les PTF en matière de soutien au développement agricole. De bons résultats ont été enregistrés en matière de résilience alimentaire, notamment grâce à l'augmentation de superficie des surfaces irriguées, qui a permis de multiplier la production agricole irriguée par six<sup>xxxvii</sup>.

---

<sup>1</sup> Le ministère ne dispose en effet que d'un budget annuel de 57 millions FCFA, et de 12 personnes au sein de sa Direction de l'Entrepreneuriat.

## 3.2. CADRE OPERATIONNEL : ACTEURS GOUVERNEMENTAUX ET MECANISMES DE COORDINATION

**L'absence ou le manque de clarté de certains cadres normatifs entraînent un chevauchement de mandats institutionnels et d'initiatives publiques sur les thématiques liées à l'emploi des jeunes au Niger.** De l'entrepreneuriat à la microfinance, un manque de lisibilité institutionnelle et une forme de concurrence entre acteurs tendent à réduire l'efficacité de l'action publique. Les dysfonctionnements suivants ont par exemple été constatés :

- Outre le MIEJ, et malgré les tentatives de coordination par ce dernier, **le développement de l'entrepreneuriat est soutenu par au moins sept autres ministères<sup>1</sup> et plusieurs autres structures rattachées à la présidence** (I3N, Haut-Commissariat à l'Investissement au Niger). Si la transversalité de la thématique explique en partie cette situation, l'absence de coordination ne permet pas de capitaliser sur l'ensemble des interventions et de promouvoir une vue d'ensemble du développement du secteur.
- **Les efforts en soutien au développement du secteur privé sont encore insuffisamment coordonnés** entre le ministère du Commerce – chef de file institutionnel mandaté sur la thématique – et les ministères de l'Industrie, des Mines, du Pétrole, de l'Agriculture, de l'Elevage, des Finances ou encore avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN). Selon plusieurs acteurs du secteur privé rencontrés par Altai Consulting, l'une des conséquences de ce déficit de coordination résulte en l'absence d'interlocuteur public désigné pour traiter des défis transversaux liés, par exemple, au secteur foncier, à la propriété intellectuelle ou aux besoins des entreprises en termes de recrutement<sup>2</sup>.
- **Le MEFPT** est parvenu à rassembler sous sa direction la majeure partie des établissements de formation professionnelle publics mais **n'exerce qu'un contrôle limité sur les établissements privés ou sur le contenu des *curricula***. Le manque de capacités du MEFPT à exercer un contrôle transverse sur l'enseignement professionnel et technique a plusieurs conséquences, parmi lesquelles un faible contrôle sur le niveau pédagogique des formations dispensées ou l'absence de reconnaissance officielle de certaines formations courtes.
- L'Artisanat et ses institutions tutélaires comme le ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, ou encore la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Niger (CMANI) ne sont pas impliqués dans la mise en œuvre des politiques dédiées à l'entrepreneuriat et n'entretiennent que des relations marginales avec les ministères concernés. Les artisans, qui constituent une large proportion des travailleurs indépendants au Niger, sont par conséquent insuffisamment pris en compte dans le cadre des politiques dédiées à l'entrepreneuriat.

**A la fois cause et conséquence du manque de clarté concernant le leadership institutionnel, les interventions des PTF relatives à l'emploi des jeunes sont ancrées dans divers ministères et/ou exécutées par des agences différentes, ce qui contribue au cloisonnement de l'information et à l'éparpillement des données.** Le manque de cadres de concertation entre PTF ne permet pas de favoriser l'optimisation des ressources ni la capitalisation sur les expériences. Concernant le développement de l'entrepreneuriat par exemple, les PTF travaillent presque tous avec un ministère ou une agence publique différents (voir section 4.2.2.)<sup>2</sup>. Les initiatives de soutien à la microfinance sont également peu coordonnées. En l'absence de concertation, les PTF tendent à sursolliciter certaines Institutions de Microfinance (IMF) pour les besoins de leur programmation en région. Ces IMF se

---

<sup>1</sup> Ministère du Commerce, MEFPT, METPS, ministère de la Jeunesse et du Sport, ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, ministère de l'Agriculture, ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat.

<sup>2</sup> A titre d'exemple, la GIZ collabore en priorité avec le ministère du Plan, USAID avec le ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire et l'AFD avec le ministère du Commerce et le ministère de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat.

trouvent par la suite en situation de dépassement de leurs capacités humaines et financières pour faire face aux demandes des PTF<sup>1</sup>.

**A ce manque de lisibilité institutionnelle s'ajoute le manque d'efficacité des mécanismes de coordination et de concertation réunissant acteurs gouvernementaux et PTF.** Les cadres de concertation existants (cadre de concertation sur le secteur privé et cadre de concertation sur l'entrepreneuriat, animés, respectivement, par le ministère du Commerce et le MIEJ) n'ont eu qu'un impact limité sur la coordination des actions sur le terrain ou la mise en place de canaux d'échanges réguliers entre acteurs gouvernementaux et PTF. Le manque de coordination se reflète notamment dans le déséquilibre en termes de présence et d'investissements au sein des différentes régions. Certaines, comme Dosso, sont bénéficiaires d'un nombre important d'initiatives, alors que d'autres, comme Tahoua – pourtant principale zone d'émigration – demeure relativement délaissée.

**Compte tenu des difficultés parfois rencontrées dans les relations directes avec les ministères, les PTF travaillent de manière croissante avec les collectivités territoriales (CT) et l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT).** Cette évolution trouve son fondement dans l'Acte sur la décentralisation de 2016, lequel a transféré de nombreuses compétences de l'État aux régions et CT, notamment dans le domaine de l'éducation<sup>xxxix</sup>. Cependant, le transfert de ces compétences n'a pas été accompagné de celui des ressources, si bien que de nombreuses CT peinent à assumer les sollicitations de l'État et des bailleurs en termes de coordination ou de supervision de la mise en œuvre des projets à échelle locale<sup>xl</sup>. Partenaires privilégiés de l'UE, de l'AFD – à travers le projet 'Pôles ruraux' (PPR) – ou encore de la Coopération Suisse et de la GIZ, les Conseils Régionaux (CR) ne disposent ainsi pas de fonds propres<sup>2</sup>. Par manque de ressources, les CR ne sont par exemple pas en mesure de superviser l'ensemble des initiatives en cours dans leurs régions en matière d'entrepreneuriat ou de formation professionnelle, ce qui limite leur appropriation au niveau local<sup>xli</sup>.

**Plusieurs PTF se concertent davantage pour coordonner leurs actions au niveau régional, notamment la GIZ, la SNV et LuxDev dans les régions de Rosso ou de Maradi<sup>xlii</sup>.** Par exemple, des Comités Multi-Acteurs Techniques (CMAT) ont été mis en place en janvier 2021 avec le soutien de la GIZ (Projet ProEMPLOI) au sein des Conseils Régionaux<sup>xliii</sup>. L'objectif des CMAT est de coordonner les actions et promouvoir le dialogue entre les acteurs intervenant dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle au niveau d'une région<sup>3</sup>. Il est prévu que des sous-comités du CMAT soient mis en place au niveau des communes<sup>xliv</sup>.

### 3.3. ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DES MECANISMES D'INTERMEDIATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

**Les mécanismes d'intermédiation existants sur le marché de l'emploi nigérien ne permettent pas de capter et de centraliser les offres et demandes d'emplois sur le territoire national, ni d'assurer un rôle de conseil et orientation efficace aussi bien pour les employeurs que pour les demandeurs d'emploi.** Cette situation rend la réintégration des migrants de retour aujourd'hui largement tributaire de la programmation de l'OIM et ne permet pas de capitaliser sur l'ensemble des opportunités disponibles dans les différentes régions de retour.

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple, dans la région de Dosso, trois PTF ont récemment sollicité une même IMF. La structure a accepté les trois contrats sans avoir de liquidités suffisantes pour couvrir toutes les avances financières nécessaires aux trois projets, ni les ressources humaines nécessaires pour traiter dans les temps l'ensemble des dossiers de demande de financement.

<sup>2</sup> Seuls les frais de fonctionnement sont couverts par la part des taxes communales rétrocédée aux régions.

<sup>3</sup> A titre d'exemple, 42 personnes siègent au sein du CMAT dans la région de Zinder.

### 3.3.1. ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS L'ORIENTATION DES MIGRANTS DE RETOUR

**Deux structures publiques d'intermédiation sur le marché du travail sont dotées de mandats similaires et agissent en parallèle.** Il s'agit de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) et des Plateformes Orientation Jeunesse / Espaces Orientation Jeunesse (POJ/EOJ). Soutenues par différents PTF, ces structures ne coordonnent pas leurs activités, font face à des faiblesses structurelles et manquent de ressources.

**L'ANPE est placée sous la tutelle du METPS.** Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de quatre représentants de l'État, quatre représentants des employeurs et quatre représentants des travailleurs. Cette gouvernance tripartite vise à encourager la prise en considération des préoccupations et besoins du secteur privé ainsi que de ceux des demandeurs d'emploi. Le mandat général de l'ANPE est de promouvoir et l'insertion professionnelle et l'emploi à travers la mise en relation des demandeurs d'emplois et employeurs. A ce titre, l'ANPE a élaboré plusieurs types de prestations et modalités d'appui, parmi lesquels :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des employeurs. Les demandeurs d'emploi peuvent notamment recevoir des formations en techniques de recherche d'emploi ;
- Le placement des demandeurs d'emploi au sein des entreprises ;
- La délivrance des cartes (ou permis) de travail et la validation des contrats de travail et d'apprentissage des travailleurs nigériens et étrangers<sup>1, xlv</sup>;
- La collecte, l'analyse et la diffusion des données relatives aux offres et demandes d'emplois.

**L'ANPE bénéficie du soutien de plusieurs PTF pour financer des formations à l'entrepreneuriat<sup>2</sup> et reçoit, en particulier, un appui conséquent de la part de la Banque mondiale** (voir FA #1). A travers le 'Projet Emploi des Jeunes et Inclusion Productive' (PEJIP), la Banque mondiale a notamment financé le recrutement de 10 nouveaux conseillers emploi au niveau des communes, de même que soutenu un programme d'appui à la création d'entreprises mis en œuvre par l'ANPE. Dans le cadre du 'Projet de Développement des Compétences pour la Croissance' (PRODEC), la Banque mondiale a également financé de nombreuses formations organisées par l'ANPE<sup>3</sup>.

**L'ANPE dispose d'une couverture géographique nationale à travers la présence d'agences dans chacune des huit régions du pays. Ses capacités réelles d'intermédiation sur le marché du travail demeurent cependant limitées en raison des faibles ressources dont elle dispose<sup>xlvi, xlvii</sup> :**

- L'ANPE ne dispose, à l'heure actuelle, que de 14 conseillers pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (il est prévu que ce nombre atteigne 24 à l'horizon 2023). Chaque conseiller est, en moyenne, en mesure de suivre jusqu'à 150 à 200 dossiers de demandeurs d'emploi par an. Or, le taux de chômage au Niger est estimé à 17% de la population totale et concernerait environ 1,5 million d'individus<sup>xlviii</sup>.
- Les offres d'emploi et les profils des demandeurs d'emploi sont enregistrés par les conseillers sur tableur Excel, un outil qui ne permet pas un partage efficace de l'information entre agences. En l'absence de logiciels et bases de données adaptées, les agents de l'ANPE diffusent les offres d'emploi par leurs propres moyens, notamment via des groupes WhatsApp.

---

<sup>1</sup> Les entreprises formalisées et les cabinets de recrutement privé doivent passer par l'ANPE pour déclarer publiquement leurs avis de recrutement et enregistrer leurs contrats de travail. Ceci permet en retour à l'ANPE de compiler et publier certaines des offres d'emplois publiées par les employeurs.

<sup>2</sup> Il s'agit principalement de Swiss Contact (PROMEL), de l'OIM (projet IDEE) et de la GIZ (ProEmploi II).

<sup>3</sup> Le PRODEC a pour objectif de former 8 300 jeunes dans les domaines de l'agriculture et l'artisanat. Le PRODEC a également créé un programme de formation pour la reconversion professionnelle de 600 chômeurs dans les métiers du bâtiment, de la restauration, de l'agriculture et de l'artisanat.

- La gestion des formations et des financements est intégralement centralisée à Niamey, ceci limitant la capacité d'action des agences en régions qui n'ont par exemple pas la possibilité de décider de manière autonome du lancement d'une formation ou de nouer de nouveaux partenariats à échelle régionale.
- L'ANPE travaille principalement avec les entreprises formalisées et les Nigériens diplômés, ce qui correspond à une part restreinte du marché du travail nigérien<sup>1</sup>. Par conséquent, le nombre de demandeurs d'emplois formés et/ou embauchés chaque année par l'intermédiaire de l'ANPE demeure très limité.

**En parallèle des activités de l'ANPE, les POJ** (présentes au niveau des chefs-lieux ou des départements) **et les EOJ** (localisés au niveau des communes) **sont dotés d'un mandat d'orientation et d'accompagnement similaire**. Placées sous la tutelle technique de la Direction générale de l'orientation et de l'intégration professionnelle du MEFPT, les POJ et EOJ sont présents dans toutes les régions du Niger. Composées généralement de deux à cinq agents, ces structures ont pour mandat d'informer les jeunes sur les opportunités locales de formation et d'insertion professionnelle, de les orienter et de les accompagner. Une fois les jeunes inscrits et leurs besoins évalués, les POJ/EOJ peuvent proposer des formations collectives à l'entrepreneuriat, des formations en techniques de recherche d'emploi, des ateliers de découverte des métiers ou de sensibilisation aux exigences du monde professionnel. Ancien partenaire des POJ, la GIZ estime que celles-ci sont efficacement interconnectées et que leurs agents réalisent un suivi individualisé adapté aux besoins et capacités des jeunes.

**Si l'Acte sur la décentralisation a prévu le transfert de la gestion et du financement des POJ/EOJ du MEFPT aux communes, celles-ci n'ont cependant pas les moyens financiers de les prendre en charge**<sup>xlix</sup>. Dans ce contexte, le fonctionnement des POJ/EOJ est largement dépendant des financements des PTF<sup>2</sup>. Par exemple, la fin des financements octroyés par SwissContact en 2020 a conduit à la résiliation des abonnements aux médias utilisés par les conseillers des POJ pour compiler les offres d'emploi. Pour collecter ces informations, les conseillers doivent donc se déplacer auprès des employeurs potentiels (ONG, entreprises, artisans) et des établissements de formation. De même, faute de matériel adapté, les conseillers des POJ inscrivent les informations relatives aux jeunes accompagnés sur des bases de données en format papier. Si certaines POJ parviennent à maintenir leurs activités en variant et renouvelant leurs partenariats<sup>3</sup>, d'autres ont été contraintes de réduire le nombre de leurs bénéficiaires. Par exemple, dans la région de Zinder, le nombre de jeunes accompagnés par les POJ/EOJ est passé de 3 700 en 2020 à 1 800 en 2021<sup>1</sup>.

**En dépit d'opportunités de collaboration, l'ANPE et les POJ/EOJ coopèrent peu, n'échangent pas d'informations sur les demandeurs d'emploi qu'ils accompagnent, et ne mutualisent pas leurs ressources**. A titre d'exemple, le PEJIP a récemment financé le recrutement de conseillers communaux de l'ANPE, un échelon géographique où les POJ/EOJ sont déjà présents. Aucune coordination des activités menées par les 10 conseillers communaux de l'ANPE et celles des POJ/EOJ n'a pour l'instant été prévue. Si un conseil régional d'orientation et d'insertion a été mis en place au sein de certains conseils régionaux, dans le but notamment de favoriser les synergies entre ANPE et POJ, ce nouvel espace de coordination n'a pour l'heure pas permis de faire émerger d'initiatives communes<sup>li</sup>.

<sup>1</sup> A titre d'exemple, de janvier à juillet 2022, l'ANPE de Zinder comptait parmi les 73 profils de demandeurs d'emploi enregistrés dans sa base de données, 10 Agents de Maitrise et Techniciens diplômés, 11 Employés de bureau et 52 Ingénieurs et cadres supérieurs.

<sup>2</sup> La POJ de Tahoua comptait en juillet 2022 dans sa base de données 4 923 jeunes et celle de Maradi 1 835 jeunes. A Tahoua, depuis 2012, 413 jeunes ont accédé à l'emploi et 217 ont créé des MPME grâce au soutien des POJ/EOJ.

<sup>3</sup> Les POJ de la région de Tahoua sont très actives et ont noué de nombreux partenariats, notamment avec : la CMANI, la Fédération régionale des artisans de Tahoua, l'OIM, SwissContact, l'IMF Assusu, Capital Finance, l'ONG HORO, GIE Wadata, GIE Guiguiya, GIE Halalaal, GIE Telwa, la CRA, l'ONG Monde des enfants, l'ONG ADL. Elles ont également développé des partenariats informels avec des ateliers de couture, de soudure, de réparation auto et moto ainsi qu'avec plusieurs établissements de formation.

**Aux côtés de l'ANPE et des POJ/EOJ, certains PTF sollicitent également d'autres structures actives sur le marché du travail ou créent des mécanismes temporaires spécifiquement dédiés à la mise en œuvre d'un projet.** Les Chambres consulaires et Fédérations professionnelles jouent par exemple un rôle croissant dans l'orientation des jeunes. Plusieurs PTF collaborent également avec des acteurs comme la CCIN, la CMANI, les Chambres Régionales d'Agricultures (CRA) et les fédérations et coopératives artisanes et agricoles<sup>1</sup>. Celles-ci sont amenées à faciliter la mise en relation entre demandeurs et offres d'emploi ou formations, proposés dans le cadre de projets mis en œuvre par des PTF. Les Chambres consulaires et Fédérations professionnelles organisent également régulièrement des forums dans le but de faciliter la rencontre entre investisseurs/employeurs d'un côté et porteurs de projets/demandeurs de l'autre. La Maison de l'Entreprise organise, par exemple, chaque année, une 'Compétition des Plans d'Affaires'<sup>iii</sup>.

### 3.3.2. RÔLE DU SECTEUR PRIVE DANS L'ORIENTATION DES MIGRANTS DE RETOUR

**En raison des moyens limités dont dispose l'ANPE, un certain nombre d'entreprises, d'ONG ou d'administrations publiques privilégient les cabinets et plateformes de recrutement privés.** Le rôle de ces cabinets est reconnu par le Code du travail de 2012<sup>iii</sup>. Bien que leurs prestations soient plus coûteuses, ces structures sont souvent privilégiées car elles sont considérées comme plus efficaces et transparentes que l'ANPE<sup>iv</sup>. Des cabinets d'envergure significative comme la Société Africaine d'Etudes et de Réalisations (SAER – ou Labour Niger) ou COSEF disposent d'avantages comparatifs conséquents. Contrairement à l'ANPE qui sollicite encore le dépôt de dossiers au format papier, toutes les candidatures adressées à travers la SAER ou le COSEF sont numérisées. Par ailleurs, ces cabinets disposent de bases de données nationales numérisées très étoffées de demandeurs d'emploi<sup>2</sup>, comprenant des profils plus variés que celles de l'ANPE et des POJ<sup>v</sup>. Le différentiel de qualité des services proposés s'illustre par l'écart entre le nombre de candidatures reçues pour un même poste : si l'offre est publiée par les services de l'ANPE, seules six ou sept candidatures sont reçues ; lorsqu'elle l'est par la SAER, 150 candidatures, en moyenne, sont reçues<sup>vi</sup>.

### 3.3.3. MECANISMES D'ORIENTATION DES MIGRANTS DE RETOUR MIS EN PLACE DANS LE CADRE DU FFU

**L'organisation du conseil et de l'orientation des migrants de retour mise en place dans le cadre de l'IC UE-OIM a été réalisée afin de répondre à une situation d'urgence.** À la suite de leur retour au Niger, les conseillers à la réintégration de l'OIM effectuent des séances d'entretien avec les migrants de retour afin d'identifier leurs attentes, parcours de vie et projets de réintégration<sup>3</sup>. Les gestionnaires de cas de l'OIM réfèrent les migrants de retour par groupes aux prestataires sélectionnés selon les domaines de formations sollicités. Dans la majeure partie des cas, l'accompagnement proposé vise à soutenir le développement d'activités génératrices de revenus (AGR) pour aider les migrants à subvenir à leurs besoins primaires ainsi qu'à ceux de leurs familles.

**L'accompagnement mis en place par l'OIM comporte des lacunes en termes de durabilité, notamment en raison de la très courte durée des formations et du suivi limité des bénéficiaires.** Les prestataires mandatés par l'OIM organisent en effet des formations d'une durée de quatre à six jours incluant l'apprentissage métier, l'idéation d'un projet et le montage d'un plan d'affaires. Le suivi

---

<sup>1</sup> Parmi les PTF collaborant de manière croissante avec ces structures peuvent être cités : LuxDev (NIG/028 et NIG/032), ENABEL (Programme Quinquennal), GIZ (ProEMPLOI), AFD (PAJEF), Coopération Suisse (FOPROR et PROMEL), Banque Mondiale (PRODEC, PIMELAN, PEJIP).

<sup>2</sup> 5 183 personnes sont actuellement répertoriées dans la base de données de COSEF

<sup>3</sup> L'OIM prend en charge les coûts de transport (50 euros) pour aider les migrants à revenir dans leurs régions d'origine où le contact de points de focaux de l'OIM leur est fourni.

des bénéficiaires réalisé à l'heure actuelle est limité et la durabilité des projets appuyés par des kits d'installation est incertaine<sup>lvii</sup>.

**Hormis les trois référencements en cours, mis en place dans le cadre de l'IC UE-OIM, aucun référencement visant à permettre la diversification des options de réintégration proposées n'est actuellement fonctionnel<sup>1</sup>.** Si un mémorandum d'entente est en cours de négociation avec l'ANPE, il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'autre mécanisme de référencement actif avec les établissements de formation professionnelle et technique ou avec d'autres PTF actifs dans le secteur de l'emploi des jeunes ou de l'entrepreneuriat, ceci limitant le potentiel de réintégration durable des migrants de retour. Selon les représentants de l'OIM rencontrés par Altai Consulting, une réflexion est en cours dans le but de développer des synergies avec le projet IDEE, lequel soutient le renforcement des petites entreprises<sup>lviii</sup>.

#### Focus Box 1 : Opportunités d'actions relatives à gouvernance de la réintégration

##### **Opportunités d'actions liées à la prise en charge et à l'orientation des migrants de retour**

- Un engagement accru des autorités nationales dans la prise en charge des migrants de retour gagnerait à être encouragé à travers la mise en place d'un plaidoyer visant à ce que cette thématique soit davantage introduite au sein des travaux du CCM.
- La mise en place d'un dialogue entre le CCM et les institutions publiques et les PTF impliqués dans la promotion de l'emploi des jeunes et le renforcement de la formation professionnelle et technique devrait être encouragé. Une coopération renforcée entre les acteurs traditionnels de la migration et les acteurs du développement économique permettrait de traiter, de manière plus opérationnelle, à la fois des thématiques de prévention de la migration irrégulière – par le développement des opportunités d'emploi dans les principales zones de départ – et de la réintégration de migrants de retour, qui se trouvent dans ces mêmes zones.
- Le Plan d'action de la PNM gagnerait à être révisé pour qu'y soit introduit un volet dédié à la migration de retour. Au-delà du ministère de l'Intérieur, l'Union européenne, en coordination avec les autres PTF, pourrait encourager une implication du MEFPT, du MIEJ ou encore du ministère du Commerce et de la Maison de l'Entreprise dans la rédaction et la mise en œuvre du nouveau plan d'action de la PNM.
- La mise en place d'une Plateforme de coordination des différents PTF intervenant dans les secteurs de la création d'emplois, de l'entrepreneuriat et de la FPT pourrait être encouragée, notamment en vue de permettre la centralisation de l'ensemble des opportunités rendues disponibles par les PTF en faveur des jeunes et des migrants de retour en particulier. Ces informations pourraient ensuite être partagées avec l'ANPE et/ou les POJ/EOJ afin de les assister dans leur mandat d'orientation des jeunes.
- Dans la même perspective, une révision des POS relatifs à l'assistance à la réintégration au Niger pourrait permettre de préciser les responsabilités que pourraient jouer les autorités nationales impliquées dans les secteurs de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de la formation professionnelle dans l'orientation et l'accompagnement à la réintégration des migrants de retour.

##### **Opportunités d'actions liées au renforcement de la gouvernance du marché de l'emploi**

- L'adoption et l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de la formation professionnelle et technique (SNFPT) gagneraient à être appuyées afin de promouvoir une vision

<sup>1</sup> Les trois partenaires vers lesquels des référencements ont lieu sont le GIE Tagazt, l'ONG ONDES APIL et le cabinet Madasal Consulting.

d'ensemble des besoins du secteur et une coordination optimisée entre les différents PTF intervenant dans sa mise en œuvre.

- L'adoption de la nouvelle PNE constitue également un objectif prioritaire. Il serait opportun que l'UE soutienne politiquement et techniquement son adoption ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions assorti d'indicateurs précis et d'un budget dédié, afin de garantir son caractère opérationnel.
- Une révision de la SNPEJ pourrait être encouragée. Celle-ci ne contient en effet pas d'objectifs mesurables ni d'indicateurs précis et ne permet donc pas de mesurer les actions entreprises, ou de faciliter les retours d'expérience. Par ailleurs, un soutien au MIEJ pourrait être considéré, afin de renforcer ses capacités matérielles et humaines aujourd'hui trop limitées pour faire face à l'ampleur de ses attributions. Enfin, un soutien parallèle à la mise en œuvre de la SNFI s'avère essentiel, les objectifs de la SNPEJ et de la SNFI étant intrinsèquement liés et interdépendants.
- Une révision de la politique nationale du développement de l'artisanat pourrait également être soutenue afin d'encourager les synergies avec la stratégie de développement de l'entrepreneuriat.
- Les mécanismes d'intermédiation actuels sur le marché de l'emploi (ANPE, POJ/EOJ) devraient également être soutenus à travers un renforcement de leurs capacités humaines, financières et techniques afin que ces structures puissent remplir efficacement leur mandat, à la fois en faveur des jeunes et des migrants de retour. En particulier, un soutien au recrutement et à la formation de conseillers, à la mise en place de bases de données adaptées, ainsi qu'au renforcement de leur présence en région pourraient être envisagés. La recherche de synergies, voire une mutualisation, des activités de l'ANPE et des POJ/EOJ pourrait notamment être encouragée.
- Enfin, les cadres de concertation entre PTF et acteurs gouvernementaux en lien avec l'entrepreneuriat, l'accès à la microfinance, la formation ou le soutien au secteur privé devraient être significativement renforcés, à travers l'identification de chefs de file, l'échange régulier d'informations et la mise en œuvre de stratégies opérationnelles communes.

## 4. ACTEURS CLES ET PERSPECTIVES DE PARTENARIATS

### 4.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

#### 4.1.1. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR

**Le système de FPT (public et privé) au Niger souffre de faiblesses structurelles ne permettant pas, le plus souvent, de garantir une formation de qualité, ni des taux d'insertion professionnelle post-formation satisfaisants.** Sur un total de 814 établissements répertoriés en 2016-2017, seuls 55,8 % avaient un statut formel, illustrant la faible structuration du secteur<sup>lix</sup>. En 2017, la formation professionnelle informelle – soit les voies d'apprentissage de métiers basées sur l'enseignement pratique non reconnues par le MEFPT – atteignait un total de 262 829 élèves, soit près de quatre fois plus que dans l'enseignement technique formel<sup>lx</sup>.

**Les moyens matériels et humains dédiés à la FPT demeurent très insuffisants pour qu'un enseignement de qualité soit proposé aux étudiants sur l'ensemble du territoire<sup>lxi</sup>.** Le manque de moyens s'illustre notamment par le faible niveau de formation (initiale et continue) de nombreux formateurs et par l'inadéquation, l'absence ou la vétusté du matériel pédagogique. De nombreux centres ne disposent pas de locaux permanents, de terrains ou d'ateliers dédiés à la formation pratique aux métiers. Par ailleurs, les frais de scolarité couvrant l'essentiel des frais de fonctionnement des établissements, l'accessibilité financière des formations est un défi pour de nombreux étudiants. Outre les boursiers régulièrement confrontés au défaut de versement de leurs allocations par l'État, il est prévu que les frais de scolarité de certaines formations doublent pour l'année scolaire 2022-2023, ce qui rendra leur accès encore plus difficile aux populations les plus vulnérables, y compris les migrants de retour<sup>lxii</sup>.

**Le financement du secteur de la FPT est principalement alimenté par les subventions du MEFPT, à travers le Fonds Commun du Secteur de l'Éducation (FCSE) et le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)<sup>lxiii</sup>.** Le FCSE consacre 20% de son budget annuel au soutien de l'action du MEFPT. Fortement appuyé par la Banque mondiale (à travers le PRODEC), le FAFPA est quant à lui le principal instrument de financement des formations courtes, professionnalisantes et de reconversion<sup>lxiv</sup>. Or, ces ressources financières (MEFPT, FCSE et FAFPA) ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des besoins des établissements en termes d'infrastructures et de formation des formateurs, lesquels dépendent le plus souvent des appuis accordés par les PTF.

**La plupart des EFPT accompagnent de manière insuffisante les diplômés dans leur intégration sur le marché de l'emploi, mais de récentes initiatives ont été entreprises afin de renforcer ce suivi.** Sauf exception, la grande majorité des établissements de FPT ne dispose pas de moyens ou de personnel dédiés à l'accompagnement et au suivi des étudiants dans leur insertion professionnelle. Les liens entretenus entre les établissements de formation, les mécanismes d'intermédiation (ANPE – POJ/EOJ) et le secteur privé mériteraient d'être renforcés dans le cadre d'une réflexion sur leur coordination<sup>lxv</sup>. Si le MEFPT, appuyé par la GIZ et la Banque mondiale, a encouragé l'adoption et la généralisation de l'approche par compétences (APC)<sup>lxvi</sup>, celle-ci n'est encore que peu mise en pratique, faute de formation suffisante des formateurs et/ou de matériel pédagogique adapté<sup>lxvii</sup>. Enfin, l'écosystème de la FPT dispose de faibles capacités d'identification et d'anticipation des besoins en compétences des employeurs privés et publics, lesquelles se répercutent souvent dans l'inadéquation entre l'offre et les besoins de formation et un faible niveau d'insertion professionnelle des étudiants<sup>lxviii</sup>.

**Si les cycles de formation 'classiques' peuvent s'avérer inadaptés aux besoins d'une partie des migrants de retour, il existe un nombre croissant de formations de courte durée 'à la carte'**

**financées par des PTF.** Les migrants de retour sont, pour la majorité d'entre eux, à la recherche de formations qualifiantes de courte durée, et offrant des perspectives de débouchés professionnels à brève échéance. Or, la plupart des cycles de formation sont accessibles sur concours organisés une fois par an et se déroulent ensuite sur une période de deux à trois années. Si un certain nombre d'établissements proposent des formations de courte durée (pour la plupart des CFPT, des établissements privés mais aussi quelques CFM), elles sont généralement financées par des PTF (Banque mondiale, GIZ, Coopération Suisse, etc.) dans le cadre de programmes proposant des formations « à la carte ». Au cours des dernières années, une grande partie des formations courtes ont été financées par le FAFPA, sur fonds de la Banque mondiale (dans le cadre des projets PRODEC et PEJIP). Le FAFPA soutient en particulier des formations en apprentissage dual de six à neuf mois (80% de pratique, 20% de théorie), dans les métiers de l'artisanat et de l'agriculture<sup>1</sup>. Le FAFPA manque cependant de partenariats avec le secteur privé, notamment des incubateurs, et ne finance pas de formations en entrepreneuriat<sup>lxxix</sup>. Par ailleurs, les formations courtes ne sont pas encore reconnues par une certification au niveau national et ne sont pas harmonisées du point de vue de leur contenu ou de leur fonctionnement, ce qui limite leur bénéfice en termes de facilitation de l'intégration professionnelle des bénéficiaires<sup>lxxx</sup>.

#### Focus Box 2 : Structuration de l'offre de formation professionnelle au Niger

**Plusieurs types d'établissements d'enseignement professionnel et technique sont placés sous la tutelle des Directions Régionales du MEFPT. Chaque type d'établissement propose des formations adaptées au niveau scolaire des étudiants<sup>lxxxi</sup> :**

1. Les **Centres de formation aux métiers (CFM)** sont implantés dans les 270 communes du pays. Ces structures accueillent les élèves non scolarisés ou déscolarisés, et de tout âge. Les étudiants obtiennent après deux ans d'étude un certificat de qualification professionnalisé (CQP).  
⇒ Le MEFPT souhaite développer des CFM avec une seule filière de formation correspondant aux secteurs économiques les plus porteurs de chaque région<sup>lxxii</sup>.
2. Les **Collèges d'enseignement technique (CET)** sont implantés dans les 78 départements du pays. La plupart des CET ne sont pas encore construits, faute de moyens, et actuellement logés sur des sites d'emprunts. Les CET accueillent les élèves ayant terminé l'école primaire. Les élèves obtiennent un Brevet d'Enseignement Technique (BET) après quatre ans d'étude.
3. Les 10 **lycées professionnels et techniques**, comme le lycée Agricole de Téra ou le lycée Issa Béri, accueillent des étudiants titulaires d'un CQP, un Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) ou un BET, et donnent accès, après deux années d'études, à l'obtention d'un Brevet d'Étude Professionnel (BEP) ou d'un baccalauréat professionnel.
4. Les 11 **Centres de Formation Techniques et Professionnelle (CFPT)** accueillent des étudiants de niveau BEPC, sur concours, et exceptionnellement des élèves titulaires d'un CAP). Les CFPT organisent des formations en deux ans aboutissant à l'obtention d'un BEP. Le Niger compte des établissements de formation de références à la fois publics, comme le Centre de formation pour le perfectionnement, et privés comme le Centre Amitié Niger Algérie.  
⇒ Le MEFPT a pour projet de créer un CFPT spécialisé dans le BTP.

<sup>1</sup> Des appels d'offre de formation sont lancés par le FAFPA, les centres de formation et les ateliers postulent, les centres de formation qualifiés sont retenus et un contrat de financement est conclu entre le FAFPA et les centres pour l'encadrement des apprentis (en général entre 15 et 20 par cohorte). Les partenaires du FAFPA comme la CMANI ou la FNAN identifient des jeunes intéressés et des maîtres d'apprentissage qu'ils recommandent aux FAFPA. Les maîtres d'apprentissage reçoivent un financement de 50 000 FCFA par an, par apprenti pris en charge.

- Il existe également depuis 2018 24 **Sites Intégrés de Formations Agricoles (SIFA)** et 4 **Centres de Formation Artisanale (CFA)**. Ces structures ont été développées par la Coopération Suisse dans les régions de Maradi et de Dosso et récemment placées sous la tutelle du MEFPT. Ces structures sont considérées comme des structures d'excellence. Cependant, le transfert de tutelle pourrait impacter la gestion de ces établissements<sup>lxxiii</sup>.

**Pour pallier certains de ces dysfonctionnements, le MEFPT a récemment entrepris et/ou envisage plusieurs réformes.** En premier lieu, afin de faciliter l'intégration des jeunes diplômés sur le marché de l'emploi, il est prévu que des cellules d'accueil, d'information et d'orientation soient mises en place dans plusieurs établissements pilotes. Ces cellules seront développées dans le cadre d'un appui de la Banque mondiale<sup>lxxiv</sup>. Par ailleurs, la volonté du MEFPT de promouvoir l'intégration des jeunes sur le marché du travail par un renforcement des liens avec le secteur privé s'illustre par la tentative d'élaboration, depuis 2019, d'un décret fixant les modalités d'organisation du stage d'initiation à la vie professionnelle. Cependant, ce projet est actuellement à l'arrêt en raison de blocages persistants concernant le financement de cette réforme<sup>lxxv</sup>. Enfin, une direction 'Relations intersectorielles' a été créée en janvier 2022 au sein du MEFPT dans le but renforcer la concertation avec le secteur privé en renforçant son implication dans la conception et la supervision de la FPT<sup>lxxvi</sup>.

#### 4.1.2. PARTENARIATS POSSIBLES EN VUE DE LA REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR PAR LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

**Les centres de formation professionnelle localisés dans les principales régions de retour (voir Tableau 1) et bénéficiant d'un soutien matériel et financier de la part de PTF pourraient constituer des partenaires privilégiés dans le cadre de la réintégration des migrants de retour.**

- **La majeure partie des migrants de retour pourrait facilement accéder aux CFM dans leurs régions de retour.** S'ils disposent de ressources limitées, en particulier dans les principales régions de retour comme Tahoua et Tillabéri, les CFM restent cependant les établissements les plus adaptés aux migrants de retour en raison de leur accessibilité géographique et financière. Par ailleurs, les formations proposées comprennent une forte dimension pratique et un volet dédié à l'alphabétisation. Si une majorité des CFM propose des formations longues, un grand nombre d'entre eux ont développé des formations courtes et « à la carte » en partenariat avec des PTF et/ou le FAFPA. Ces structures sont recommandées comme partenaires dans le cadre de la réintégration des migrants de retour (voir Tableau 1). Ces établissements gagneraient cependant à bénéficier d'un soutien matériel et technique pour accueillir des bénéficiaires dans les meilleures conditions.
- **Les CFPT et les CFA constituent des structures en capacité de fournir des formations de bon niveau aux migrants de retour.** Ces établissements disposent en effet de meilleures structures d'accueil, d'un nombre supérieur de formateurs et d'une ingénierie de formation plus sophistiquée que la majorité des établissements publics. Les autres établissements ou centres de formation d'excellence identifiés – et présentant des qualités similaires à celles des CFPT et CFA – sont les instituts de formation privés comme **AACCES** et **l'Institut de Formation Privée Kaouara**.
- **Les Sites Intégrés de Formation Agricole (SIFA, soutenus par la Coopération suisse) et les Sites d'Apprentissage Agricole (SAA, soutenus par la Banque mondiale), proposent des**

formations de quatre mois dans le domaine agricole. Ces formations s'inscrivent dans des filières professionnelles porteuses en termes d'emploi<sup>1</sup>.

- **Les lycées professionnels** identifiés comme futurs partenaires potentiels de l'UE pourraient quant à eux être renforcés dans le développement de formations courtes.

Tableau 1 : Structures avec lesquelles la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

Organisation	Partenaires	Axes d'intervention	Zones géographiques
<b>Région de Tahoua<sup>2</sup></b>			
<b>CFM Abalak</b> (FP#1)	MEFPT, FAFPA, Banque mondiale, Oxfam	Agriculture, Construction métallique, Bâtiment, Économie familiale, Plomberie, Mécanique, Électricité, Maroquinerie, Menuiserie	Abalak
<b>CFM Bagaroua</b> (FP#2)	MEFPT, FAFPA	Mécanique rurale et réparation moto, Construction métallique, Menuiserie bois, Bâtiment, Économie familiale, Maroquinerie, Agriculture	Bagaroua
<b>CFPT Tahoua</b> (FP#3)	MEFPT, FAFPA, LuxDev, GIZ	Menuiserie métallique, Plomberie, Bâtiment, Électricité automobile, Menuiserie bois, Mécanique réparation automobile, Électricité industrielle, Bâtiment, Agriculture	Tahoua
<b>SAA Madaoua</b> (FP#4)	Banque mondiale, UNICEF, FAFPA, Swiss Contact	Agriculture, Elevage, Transformation de produits agroalimentaires, Pisciculture	Madaoua
<b>Région de Tillabéri<sup>3</sup></b>			
<b>CFPT Tillabéri</b> (FP#5)	MEFPT, FAFPA, World Vision, Banque mondiale, GIZ	Électricité industrielle, Mécanisme Réparation automobile, Construction métallique, Menuiserie bois, Agro-sylvopastoralisme, Économie familiale, Bâtiment	Tillabéri
<b>SAA Saikora</b> (FP#6)	Mairie Saikora, Banque mondiale, Swiss Contact	Agriculture, Elevage, Pisciculture, Transformation des produits agroalimentaires	Saikora
<b>Lycée professionnel agricole Tera</b> (FP#7)	MEFPT	Agriculture, Elevage, Environnement	Tera

<sup>1</sup> L'équipe de recherche a rencontré les dirigeants de plusieurs CFA, SIFA et SAA dans les principales régions de retour des migrants nigériens. Ces établissements ont été référencé comme futurs potentiels partenaires de l'UE au Niger. Nous recommandons que ces partenariats soit dans la mesure du possible étendus avec d'autres SIFA, CFA et SAA.

<sup>2</sup> Première région de retour des migrants au Niger (52%)

<sup>3</sup> Deuxième région de retour des migrants au Niger (17%)

<b>CFM Ballaraya</b> (FP#8)	MEFPT, FAFPA, GIZ, Swiss Contact, Banque mondiale	Économie Familiale, Mécanique rurale, Construction métallique, Menuiserie bois, Électricité bâtiment	Ballaraya
<b>CFM Tillabéri</b> (FP#9)	MEFPT, Banque mondiale, NRC, FAFPA, ADL	Économie familiale, Mécanique rurale, Construction métallique-soudure, Menuiserie bois, Plomberie, Électricité	Tillabéri
<b>Région de Zinder</b>			
<b>Lycée Amitié Niger Algérie</b> (FP#10)	MEFPT, LuxDev, État algérien	Électromécanique, Mécanique auto, Plomberie, Bâtiment, Comptabilité, Froid et climatisation, Métré-topographie, Ouvrage métallique (soudure)	Zinder
<b>CFPT Zinder</b> (FP#11)	MEFPT, FAFPA, GIZ, LuxDev	Agriculture, Électricité industrielle, Mécanique réparation auto, Plomberie, Construction métallique, Menuiserie bois, Bâtiment, familiale, Elevage, Environnement, Machinisme agricole	Zinder
<b>CFM Mirriah</b> (FP#12)	Banque mondiale, GIZ, MEFPT	Agro-sylvopastoralisme, Mécanique moto-motopompe, Construction métallique, Menuiserie bois, Économie familiale	Mirriah
<b>CFM Sasoumbroum</b> (FP#13)	MEFPT, Banque mondiale, FAFPA, CRS	Agro-sylvopastoralisme (Embouche et maraichage), Bâtiment, Mécanique rurale, Construction métallique soudure, Menuiserie bois, Économie familiale-couture	Sasoumbroum
<b>Institut Privé de formation Kaouara</b> (FP#14)	Fonds Propre, Banque mondiale, Care International	Agriculture, Environnement, Elevage, Machinisme Agricole, Agroécologie	Kaouara
<b>CFM Matameye</b> (FP#15)	MEFPT, FAFPA, GIZ, Banque mondiale	Agro-sylvopastoralisme, Économie Familiale/Couture, Mécanique rurale, Construction métallique, Menuiserie bois, Plomberie, Maçonnerie	Matameye
<b>Région de Maradi</b>			
<b>CFJA Keguel</b> (FP#16)	MEFPT, FAFPA, Banque mondiale, RECA	Agriculture, Élevage, Semence	Kéguel
<b>SIFA Mafalia Maradi III</b> (FP#17)	Swiss Contact, FAFPA, Union de coopératives Taimako	Agriculture, Elevage, Transformation de produits agroalimentaires	Maradi

<b>CFM Dan Goulbi</b> (FP#18)	MEFPT, Banque mondiale	Agro-sylvopastoralisme, Construction métallique, Mécanique rurale, Couture	Dan Goulbi
<b>CFA Maradi</b> (FP#19)	Coopération Suisse, FAFPA, Banque mondiale	Construction métallique, Menuiserie bois, Couture, Mécanique moto, Mécanique automobile, Électricité bâtiment, Électronique.	Maradi
<b>CFPT Maradi</b> (FP#20)	MEFPT, SEEN	Construction métallique, Menuiserie bois, Mécanique réparation automobile, Électricité industrielle, Mécanique générale, Économie familiale, Agro-sylvopastoralisme, Maintenance électronique et informatique.	Maradi
<b>CFM Tessaoua</b> (FP#21)	MEFPT, FEM, Banque mondiale, FAFPA, UEMOA	Agriculture, Bâtiment, Économie Familiale,	Tessaoua
<b>Région de Niamey</b>			
<b>CMCAN</b> (FP#22)	MEFPT, FAFPA, Banque mondiale, Fonds Commun sur l'Éducation, UE	Maroquinerie, Botterie, Tannerie, Boucherie, Sculpture des os et cornes, Modélisme et Design	Niamey
<b>Lycée professionnel Issa Beri</b> (FP#23)	MEFPT, Mission Catholique du Niger	Informatique de gestion, Comptabilité, Secrétariat bureautique, Métré-topographie, Froid-climatisation, Équipements et Installations Électriques, Maintenance Industrielle	Niamey
<b>CFPP</b> (FP#24)	MEFPT, FAFPA, Banque mondiale, EUCAP Niger	Menuiserie métallique, Plomberie, Bâtiment, Électricité automobile, Menuiserie bois, Mécanique réparation automobile, Électricité industrielle, Mécanique générale, Energie photovoltaïque, Maçonnerie	Niamey
<b>ESIMAD Academy</b> (FP#25)	Fonds propres, SWEDD, Humanity and Inclusion	Hôtellerie, Tourisme, Sciences juridiques, Agronomie, Développement rural, Comptabilité, Génie civil, Journalisme et Communication	Niamey
<b>AACCES</b> (FP#26)	Fonds propres, Banque mondiale	Hôtellerie-restauration, BTP, métiers humanitaires (responsables sécurité, chauffeurs)	Niamey

### 4.1.3. AUTRES ACTEURS CLES INTERVENANT DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**Il existe une opportunité pour l'UE de venir appuyer le secteur de la FPT en coordonnant plus étroitement ses actions avec celles des autres acteurs clés intervenant dans le secteur.** La GIZ et LuxDev ont récemment mis en œuvre plusieurs programmes ayant contribué à étoffer l'offre de formation professionnelle au Niger, aussi bien par la construction et la rénovation d'établissements de formation que par la mise en place de formations courtes. A l'heure actuelle, le PRODEC mis en œuvre par la Banque mondiale est le principal programme agissant en soutien au développement de la FPT, mais la clôture de celui-ci est prévue pour le début de l'année 2023. Le programme FOPROR de la Coopération Suisse arrive également à échéance.

**L'UE gagnerait à s'inscrire dans la continuité de ces programmes en promouvant la prise en compte des besoins spécifiques des migrants de retour.** Le FOPROR a en joué un rôle clé dans le renforcement structurel de l'offre de FPT au Niger, en étant notamment à l'origine de la création et du lancement des SIFA et des CFA. Afin de rendre l'offre de formation professionnelle adaptée aux besoins des migrants de retour, des mesures pourraient être prises en faveur du développement de formations de courte durée dans le domaine agricole, l'allocation de bourses visant à soutenir les personnes les plus vulnérables tout au long de leur formation, et le développement de mécanismes d'orientation et de suivi. Par ailleurs, un soutien à l'intégration de modules de formation à l'entrepreneuriat ou la création d'incubateurs au sein des établissements de formation professionnelle pourraient utilement participer au renforcement des liens avec le marché du travail pour l'ensemble des apprenants, y compris les migrants de retour.

Tableau 2 : Autres acteurs clés intervenant dans le secteur de la formation professionnelle avec lesquels un renforcement de la coordination pourrait être envisagée

Structure	Projets	Secteurs d'intervention	Zones géographiques	Statut des projets
<b>Banque mondiale (FA#1)</b>	PRODEC	Insertion de jeunes à travers la FPT, financement de formations, renforcement des moyens des établissements de FPT	National	En cours 2019 - 2022
<b>Coopération suisse (FA#2)</b>	FOPROR III	Financement de formations courtes, constructions des SIFA et CFA	Régions de Maradi et Dosso	En cours 2017-2022

Focus Box 2 : Opportunités d'actions dans le secteur de la formation professionnelle

#### **Opportunités d'action en soutien à la réintégration des migrants de retour**

- Les CFM étant les principaux établissements accessibles aux migrants de retour, le renforcement de ces structures, notamment dans les régions de retour, s'avère particulièrement pertinent. L'UE pourrait notamment soutenir la formation des formateurs, financer la rénovation d'infrastructures quand cela est nécessaire, participer à l'acquisition du matériel pédagogique (souvent insuffisant), et soutenir le développement de formations de courte durée adaptées aux besoins des migrants de retour.

- Des études sur les filières porteuses et les besoins de main d'œuvre dans les principales régions de départ et de retour (Tahoua notamment) pourraient être conduites afin d'adapter l'offre de FPT aux besoins du marché de l'emploi local.
- Des programmes de formations itinérants, sur le modèle des unités de formation mobile mises en œuvre par LuxDev au Sénégal, pourraient être conçus au Niger, notamment dans les régions accueillant de nombreux migrants de retour, comme à Tahoua.

#### **Opportunités d'actions en soutien au renforcement du secteur**

- Un audit sur la pertinence des filières proposées dans les établissements de formation et l'encouragement de la réforme des *curricula* en étroite concertation avec le secteur privé et en application de l'APC pourrait être encouragés, et le MEFPT soutenu en ce sens.
- L'adoption des certificats de spécialisation, sur le modèle du Sénégal, pourrait être soutenue afin de permettre la reconnaissance officielle, par un diplôme national, des formations courtes dispensées par les EFPT et faciliter l'intégration professionnelle des jeunes ayant bénéficié de ces formations<sup>1</sup>.
- La conception, l'élaboration et la mise en place d'EFPT spécialisés dans un secteur porteur en termes d'emploi pourrait être étudiée sur le modèle des Centres de Formation Professionnelle de deuxième et troisième génération développés au Sénégal avec le soutien de la Banque mondiale, de l'AFD ou encore de LuxDev.
- La mise en place de cellules d'appui à l'insertion professionnelle, voire d'incubateurs, au sein des EFPT pourrait être appuyée afin de renforcer l'accompagnement des jeunes diplômés vers l'intégration du marché du travail.
- L'Union européenne pourrait également soutenir les efforts de la GIZ en vue de l'adoption de la SNFPT, par un plaidoyer politique renforcé auprès des autorités nigériennes. Enfin, l'élaboration d'un cadre de concertation, coordination et suivi-évaluation des actions en cours dans le domaine de la FPT pourrait être soutenu pour optimiser les ressources investies par les bailleurs.

## 4.2. ENTREPRENEURIAT, AUTO-EMPLOI ET SERVICES FINANCIERS

### 4.2.1. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR

**Compte tenu de la faiblesse du secteur privé, le secteur de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi offre les meilleures perspectives de réintégration aux migrants de retour au Niger.** La majorité des entreprises évolue dans le secteur informel et ne déclare pas ses revenus afin d'échapper à l'imposition<sup>lxxvii</sup>. Le secteur informel et les très petites entreprises (TPE) – essentiellement composées d'individus auto-employés – constituent le principal moteur de l'économie nigérienne et représentaient, sur la période 2013-2018, entre 60% et 70% de la croissance nigérienne<sup>lxxviii</sup>. Composant une part importante de l'entrepreneuriat – pourtant peu soutenu en tant que tel par les l'État et les PTF – le secteur artisanal représente quant à lui 40% de l'emploi formel et 25% du PIB nigérien<sup>lxxix</sup>.

**Compte tenu du manque de moyens consacrés à l'action du MIEJ, le ministère du Commerce, les CCIN et les Maisons de l'Entreprise demeurent les institutions publiques clés au soutien du développement du secteur.** Ces structures sont par ailleurs significativement soutenues dans leurs actions par de nombreux PTF<sup>lxxx</sup>. Les CCIN et la Maison de l'Entreprise ont ainsi développé la capacité de proposer une assistance (technique, commerciale, financière ou stratégique) aux entreprises et

<sup>1</sup> Informations sur les Certificats de Spécialité ([mefpai.gouv.sn](http://mefpai.gouv.sn))

entrepreneurs, de proximité et à coût réduit, grâce aux fonds reçus de la Banque mondiale ou de la GIZ<sup>lxxxix</sup>. La Maison de l'Entreprise a quant à elle créé en 2016 des guichets uniques visant à faciliter et réduire les coûts liés à la formalisation des entreprises. Les démarches visant à obtenir un registre commercial, un numéro d'identification fiscal et un numéro de sécurité sociale ont ainsi été allégées et les délais raccourcis. Enfin, avec le soutien de la Coopération Suisse, la Maison de l'Entreprise a lancé un projet visant à la « Conception et mise en place d'une plateforme de création et de formalisation des entreprises en ligne au Niger » dont il est prévu que la mise en œuvre démarre en 2023<sup>lxxxix</sup>.

**Des innovations et des réformes ont également été initiées afin de faciliter le développement de l'entrepreneuriat agricole au Niger.** Parmi les initiatives les plus récentes, l'I3N a notamment contribué à accroître et diversifier les moyens de productions des entrepreneurs agricoles (irrigation, régénération de terres, etc.) et a été à l'origine du lancement particulièrement réussi de plus de 40 'Maisons du Paysan'. Il s'agit de plateformes intégrées de services d'appui aux producteurs lesquelles mettent à leur disposition des outils, semences, solutions de stockage et proposent des conseils en innovation de production<sup>lxxxix</sup>. Des réflexions ont par ailleurs été engagées par la CCIN concernant la réforme de la gestion du foncier, laquelle constitue un enjeu clé au Niger, la facilitation des démarches relatives à l'obtention des permis de construire et l'accès à la terre pour les entrepreneurs agricoles.

**Il reste de nombreux défis à relever pour favoriser le développement d'un écosystème entrepreneurial dynamique et durable, au premier rang desquels l'accès aux financements.** La principale difficulté rencontrée par les entrepreneurs pour le développement de leur entreprise est en effet l'accès aux financements<sup>lxxxix</sup>. En 2014, 1,4% de la population nigérienne détenait un crédit<sup>lxxxix</sup>. La gamme de produits financiers accessibles au Niger est très limitée et ne couvre pas les besoins des entrepreneurs, notamment en raison du manque de crédits dédiés au secteur agricole<sup>lxxxix</sup>. Les institutions financières sont concentrées dans les zones urbaines et demeurent peu accessibles pour la population rurale<sup>1</sup>. La majeure partie des banques manque de personnel et le traitement des dossiers est très lent. Les institutions financières sont par ailleurs très limitées dans leurs capacités financières : leur manque de liquidités et la faiblesse de leurs taux de recouvrement ont conduit à la fermeture des deux tiers<sup>2</sup> d'entre elles entre 2010 et 2017<sup>lxxxix</sup>. Frileuses dans l'attribution des crédits en raison des risques jugés élevés – en particulier dans les zones rurales – les institutions financières appliquent, en moyenne, des taux avoisinant les 12% annuels<sup>lxxxix</sup>.

**Par ailleurs, le manque de suivi et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs contribue au taux de mortalité très élevé des micro-entreprises au cours de leur première année d'existence<sup>lxxxix</sup>.** Le manque de structures d'incubation ou d'accompagnement en région ne permet pas de soutenir suffisamment le développement de l'entrepreneuriat en dehors de la capitale<sup>3</sup>. Par ailleurs, les projets des PTF visant à développer l'entrepreneuriat omettent souvent de nombreux métiers connexes (collecteurs de ressources agricoles, boutiquiers, transformateurs, petits commerçants) et encouragent le plus souvent les producteurs à devenir vendeurs plutôt qu'à travailler en concertation avec toute la chaîne de métiers<sup>xc</sup>. Pour répondre à cette problématique, un soutien renforcé aux structures d'incubation des projets entrepreneuriaux pourraient permettre une meilleure orientation des entrepreneurs vers les secteurs les plus porteurs et les appuyer dans la durée. Plusieurs acteurs rencontrés par Altai Consulting ont en effet souligné l'importance de renforcer les Structures d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat (SAE) au Niger et d'encourager leur certification par le Ministère du Commerce, lequel a mis en place un comité d'identification des SAE à cet effet (CISAE)<sup>4, xci</sup>.

<sup>1</sup> A titre d'exemple, Capital Finance est la seule IMF présente à Agadez.

<sup>2</sup> Il existait plus de 150 IMF en 2014 contre environ 40 actuellement.

<sup>3</sup> Les bureaux de la maison de l'entreprise situés à Tahoua, Agadez, Tillabéri ou Diffa ne sont pas encore pleinement opérationnels. Par ailleurs, le seul guichet unique actif de formalisation des entreprises est situé à Niamey (où sont créées chaque année entre 80 et 85% des entreprises). Une procédure simplifiée via les Tribunaux de commerce a néanmoins été mise en place en régions.

<sup>4</sup> Le Ministère du Commerce a indiqué en juillet 2022 qu'elles étaient dans l'obligation d'obtenir l'agrément avant la fin du mois de septembre 2022.

#### 4.2.1.1. Partenariats possibles en vue de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat

**L'écosystème local d'incubateurs ainsi que la Maison de l'Entreprise et le Réseau des Chambres Agricoles (RECA) pourraient être mobilisés pour participer à la réintégration des migrants de retour.** Les incubateurs (ou SAE) référencés ci-dessous (Tableau 3) sont issus du Réseau des Structures d'Accompagnement de l'Entrepreneuriat du Niger (RESAEN). Ces structures se distinguent par la qualité et la variété de l'accompagnement proposés aux entrepreneurs, ainsi que par leur présence dans les principales régions de retour<sup>1</sup>. Leur méthode se fonde toujours au moins sur deux éléments clés : la formation à l'entrepreneuriat et le coaching. Certains incubateurs, comme le CIPMEN et 2MInvest et, dans une moindre mesure, DLCoworking place et Madasal Consulting, disposent de moyens plus importants que les autres (locaux, ressources humaines, réseaux d'experts et matériels à disposition). L'ensemble de ces structures a bénéficié d'un appui de la part de PTF sous la forme d'un soutien financier, de dotation en matériel ou de formations.

**L'expertise du RECA et de la Maison de l'Entreprise pourrait également être sollicitée dans le cadre du développement des jeunes entreprises.** Le RECA est en mesure de participer, grâce à son expérience, à la recherche de débouchés économiques pour les producteurs agricoles ainsi qu'à la représentation de leurs intérêts dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques. La Maison de l'Entreprise peut quant à elle contribuer à l'accès au financement des TPE disposant d'un potentiel de développement important, en encourageant leur participation au concours des plans d'affaires qu'elle organise chaque année depuis 2018<sup>xci</sup>.

**Enfin, des opportunités de partenariats pourraient être explorées avec les ONG Mercy Corps et SwissContact<sup>xciii</sup>.** Ces deux organisations ont effet développé une expertise reconnue aussi bien dans la formation que dans l'accompagnement entrepreneurial à grande échelle, essentiellement dans le domaine agricole.

Tableau 3 : Structures avec lesquelles la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

	Organisation	Partenaires	Axes d'intervention	Zones géographiques
Incubateurs / SAE	<b>CIPMEN</b> (FP#27)	OIM, Ambassade de France, Banque mondiale, COOPI, DGGF	Formation, Incubation, Éveil entrepreneurial	Tahoua, Maradi, Zinder, Agadez, Niamey, Dosso, Tillabéri
	<b>DLCoworking</b> (FP#28)	OIF, Banque mondiale, FAFPA, BAD, Orabank, SAHFI, Coris Bank	Incubation, Accélération d'entreprises, Formation, Soutien à l'accès aux financements	Niamey, Maradi, Tahoua
	<b>2mInvest</b> (FP#29)	Care International, Banque mondiale, ENABEL, GIZ	Accompagnement entrepreneurial, Coaching, Conseil et formations	National

<sup>1</sup> Parmi les SAE unanimement reconnues pour la qualité de leur accompagnement aux jeunes entrepreneurs, seul le Centre Incubateur de l'Université de Niamey (CIUAMN) n'a pu être rencontré par Altai Consulting.

	<b>Madasal Consulting</b> (FP#30)	OIM, AECID, Banque mondiale, PAM	Formations et appui à l'entrepreneuriat (en particulier agricoles)	Tahoua, Maradi, Zinder, Agadez, Niamey
<b>ONG</b>	<b>Mercy Corps</b> (FP#31)	USAID (Projet Bridge Youth Connect)	Résilience, Emploi d'urgence, Entrepreneuriat agricole	Tillabéri, Maradi
	<b>SwissContact</b> (FP#32)	USAID, Coopération Suisse, Banque mondiale, Pays-Bas	Formation et promotion de l'entrepreneuriat agricole	Maradi, Dosso, Tillabéri
<b>Structures publiques</b>	<b>Maisons de l'Entreprise</b> (FP#33)	Banque mondiale, Coopération Danoise, Coopération Suisse, GIZ	Appui à la création d'entreprises, soutien au développement d'entreprises, amélioration du cadre institutionnel	National
	<b>RECA</b> (FP#34)	Coopération Suisse, Banque mondiale, AFD, PAM, BAD	Représenter, informer, conseiller et appuyer les producteurs agricoles	National

#### 4.2.1.2. Partenariats en vue de favoriser l'accès aux financements

**Il existe peu d'IMF au Niger : les trois structures les plus opérationnelles identifiées dans le cadre de cette étude sont Niger Capital Finance, ACEP et Yarda.** Peu d'IMF disposent en effet des ressources humaines et financières suffisantes, ainsi que de l'expertise, pour assurer une prise en charge de qualité d'un nombre significatif de bénéficiaires. Seules Niger Capital Finance, ACEP et Yarda sont en mesure de fournir une gamme de services financiers utiles aux microentreprises que les migrants de retour pourraient être amenés à développer (crédits facilités, comptes épargne gratuits, transferts d'argent notamment). Ces trois IMF sont également les seules à détenir une implantation géographique satisfaisante et à-même d'offrir des services de proximité dans les zones de retour. Toutes ces structures proposent également des formations et du coaching individualisé. Yarda et Capital Finance ont enfin l'avantage d'avoir déjà proposé leurs services à des migrants de retour, ce qui leur confère une expérience dans l'accompagnement de ce public.

**En vue de lever les barrières d'accès aux financements que rencontrent les entrepreneurs, des partenariats avec des fonds de garantie et/ou d'investissement pourraient être envisagés.** La SAHFI est la seule institution reconnue par la Banque Centrale du Niger comme étant en mesure d'apporter des contreparties (soit d'être solvable), pour couvrir ses engagements auprès des institutions financières. Déjà fortement sollicité par les bailleurs, l'appui au renforcement de ce fonds de garantie pourrait constituer un soutien important à l'écosystème entrepreneurial nigérien dans son ensemble. Par ailleurs, un partenariat avec Sinergi – le principal fonds d'investissement actif au Niger – pourrait permettre d'appuyer davantage les jeunes entreprises prometteuses.

Tableau 4 : Structures avec lesquelles la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

Organisation	PTF/bailleurs	Axes d'intervention	Zones géographiques
<b>Capital finance</b> (FP#35)	FISAN, ENABEL, OIM, UNCDF, AFD	Financement de projets agricoles d'entrepreneurs, de GIE et de PME	National
<b>ACEP</b> (FP#36)	IP, BIO, AFD Gramen Foundation, CICR, Banque mondiale	Octroi de crédits aux TPE/PME, conseil technique et formations	Maradi, Tahoua, Agadez et Niamey
<b>Yarda</b> (FP#37)	UE via PA2MEF, PAIF), Banque mondiale, SNV, BCEAO	Financement de projets agricoles d'entrepreneurs, de GIE et de PME	Tahoua, Maradi, Zinder
<b>Sinergi</b> (FP#38)	IP, RANO Niger, Veolia, BOA, CAREN Assurances	Financement et accompagnement de TPME et PME	Niamey, Maradi
<b>SAHFI</b> (FP#39)	Association Tanio, SOPAFRI, Coopération Danoise, AFD, FISAN, État du Niger, LuxDev, UE	Octroi de la garantie aux banques pour faciliter l'accès aux crédits des banques aux TPE/PME	Zinder, Maradi

Focus Box 3 : Fonds de financement créés par l'État du Niger en soutien au développement de l'entrepreneuriat, des entreprises et de l'industrie

**Face aux difficultés liées à l'accès aux financements, plusieurs PTF (en particulier UNCDF, AFD, LuxDev et la Banque mondiale) ont soutenu le ministère des Finances dans l'élaboration de trois nouveaux instruments de financement.**

- **Le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN)** a été créé dans le cadre de l'I3N avec pour objectif de faciliter l'accès au crédit des entrepreneurs et TPE intervenant dans le domaine agricole<sup>xciiv</sup>. La création du FISAN vise à harmoniser les pratiques en matière de subventions adossées au crédit et au conseil agricole, puis à mettre en place un fonds de garantie en vue de pérenniser et mettre à l'échelle des projets de financement de coopératives et d'exploitants agricoles<sup>xcv</sup>. Toutes les futures interventions dans ces domaines devront respecter le schéma de financement à coût partagé entre subvention (40%), crédit (50%) et apport de l'exploitant (10%) promu par le FISAN<sup>xcvi</sup>. Les subventions sont plafonnées à 2,5 millions FCFA pour les individus, 10 millions FCFA pour les GIE et à 25 millions FCFA pour les TPE formelles<sup>xcvii</sup>.
- **Le FISAN n'est cependant pas encore pleinement opérationnel.** Le FISAN se décompose en plusieurs guichets de financement. Seul le fonds de garantie est, pour l'instant, financé - essentiellement par des bailleurs (AFD, LuxDev, ENABEL, Coopération

Danoise et Banque mondiale) et, plus récemment, par l'État. Le « guichet de refinancement », destiné aux IMF, et le « guichet de subvention », visant à soutenir le renforcement des capacités des exploitants, ne sont pas encore actifs<sup>xcviii</sup>. Par ailleurs, le FISAN ne dispose pas d'antennes régionales ; il est représenté au niveau régional par les équipes de l'I3N. Toutes les procédures pour avoir accès au fonds de garantie doivent être effectuées à Niamey. Enfin, la majeure partie des exploitants et des IMF peinent à fournir l'apport et/ou le crédit exigés (10% d'apport pour l'exploitant ; 50% du crédit pour les IMF)<sup>xcix</sup>.

- **Le Fonds de la Finance Inclusive (FDIF)** a quant à lui été créé en 2020 et officiellement lancé en avril 2022<sup>c</sup>. Sa mission principale est de favoriser l'accès au financement des populations vulnérables, notamment en zones rurales, ainsi que les PME/TPE dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 30 millions FCFA<sup>ci</sup>. Le FDIF a également pour mandat de renforcer les capacités financières des IMF par la mise en place de lignes de crédit à taux préférentiels, de fonds de garantie, ainsi que de facilités de refinancement. Il est également prévu que le FDIF contribue à la formalisation des TPE informelles<sup>cii</sup>. Les premiers décaissements du FDIF devraient avoir lieu avant la fin d'année 2022 et viseront, en priorité, à renforcer les IMF les plus en difficulté<sup>ciii</sup>.
- Créé en 2021, le **Fonds National d'Appui aux PME/PMI (FONAP)** a pour objectif de soutenir la création et la croissance de PME/PMI dans des secteurs porteurs. Le FONAP vise à mobiliser des ressources pour le financement direct et indirect des PME/PMI et à renforcer leurs capacités<sup>civ</sup>. Les cibles du FONAP sont les PME dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 millions FCFA. N'étant pas alimenté par l'État du Niger, le FONAP est dépendant des bailleurs ayant participé à sa création (UNCDF, AFD ou LuxDev). Le FONAP devrait rendre accessible d'ici la fin de l'année plusieurs types de soutien financier aux PME/PMI<sup>i</sup>. La mission du FONAP vise également à mieux coordonner les interventions des PTF en soutien aux entrepreneurs et à harmoniser les conditions de d'accès aux subventions<sup>cv</sup>.

#### 4.2.2. AUTRES ACTEURS CLES INTERVENANT DANS LES SECTEURS DE L'ENTREPRENEURIAT ET L'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS

**Un certain nombre de programmes internationaux visant à faire émerger des entrepreneurs dans le secteur agricole pourraient offrir des perspectives de réintégration à des migrants de retour** (Tableau 5). Il s'agit par exemple des programmes développés par LuxDev, ENABEL, USAID, la FAO, COOPI, la GIZ ou l'AFD qui appuient les jeunes dans la création de leurs entreprises, les coachent, les forment, les informent sur les débouchés et/ou les soutiennent dans l'accès aux marchés. Les programmes de SNV (2Scale) et de l'AFD (Pôles ruraux) s'attachent à soutenir la structuration des producteurs agricoles en groupements ou en coopératives. Des acteurs comme LuxDev ont également développé des approches visant à accompagner les jeunes déscolarisés, lesquelles pourraient constituer des modèles intéressants dans le cadre de la réintégration des migrants de retour<sup>cvii</sup>.

**Par ailleurs, plusieurs PTF ont développé des solutions innovantes pour soutenir l'inclusivité financière et faciliter l'accès des entrepreneurs et des TPE à des solutions de financements.** Outre des programmes proposant des subventions directes aux entrepreneurs (LuxDev, ENABEL, COOPI), la Coopération Suisse (PROMEL) encourage par exemple le développement d'un mécanisme

---

<sup>1</sup> Financement des TPE/PME/PMI à travers la garantie, la bonification des taux d'intérêt, le crédit-bail, le capital-risque et le capital investissement.

de préfinancement entre acteurs d'une même chaîne de valeur<sup>1</sup>. La SNV (JEEN) et la Banque mondiale (PIMELAN) ont quant à elles recours au *warrantage*<sup>2</sup>. USAID (*Catalyze*) privilégie de son côté les subventions transformées en épargne bancaire afin de faciliter l'octroi de crédits agricoles. L'AFD, LuxDev, ENABEL et UNCDF soutiennent par ailleurs le développement structurel des IMF et la diversification de l'offre bancaire, notamment en matière de crédit agricole, tout en appuyant le développement de fonds de garantie, en particulier via le FISAN. UNCDF développe enfin d'importants programmes d'éducation financière et soutient le développement de la finance digitale.

**A travers plusieurs programmes, les PTF comme la Banque mondiale, la GIZ, l'AFD ou la Coopération Suisse, renforcent également les institutions publiques et privées de l'écosystème entrepreneurial.** Cependant, un manque de coordination entre bailleurs et l'absence de désignation d'un chef de file institutionnel dans le cadre des textes clés régissant le secteur entraîne un déficit de cohérence stratégique des interventions en soutien au développement de l'entrepreneuriat.

Tableau 5 : Autres acteurs clés intervenant dans le secteur de l'entrepreneuriat avec lesquels un renforcement de la coordination pourrait être envisagée

Structure	Projets	Zones géographiques	Statut des projets
Banque mondiale (FA#1)	PEJIP	Régions de Dosso, Diffa, Maradi, Zinder, Tahoua et Agadez	En cours 2018 – Juin 2023
	PIMELAN	Régions de Tillabéri, Tahoua, Agadez, Zinder, Diffa, Niamey	En cours 2020 – Juillet 2026
Coopération suisse (FA#2)	PROMEL	Régions de Maradi et Dosso	En cours 2022 - 2025
AICS (FA#3)	D.E.S.E.R.T. (FFU)	Régions de Tahoua, Maradi, Agadez	En cours 2019-Octobre 2022
	ZARESE II	Régions de Dosso et de Tahoua	En cours 2020- Décembre 2022
USAID (FA#4)	Catalyze	Régions de Maradi, Zinder, Tillabéri	En cours 2020-2024
	Bridge Youth Connect	Régions de Maradi et Tillabéri	En cours 2020-2024
LuxDev (FA#5)	NIG028	Régions de Dosso, Zinder et Niamey	En cours 2022-2026
SNV (FA#6)	JEEN	Régions de Tahoua et Zinder	En cours 2019-2022

<sup>1</sup> Par ce système, les grands commerçants et entreprises de transformation investissent dans l'augmentation des moyens de production (machines, semences, etc.) d'agriculteurs dont ils récupèrent, à prix préfixé, une part prénégociée de l'excédent de production permis grâce à cet investissement.

<sup>2</sup> Le *warrantage* est un système de crédit et un outil de gestion de la trésorerie adapté aux petits producteurs. Le *warrantage* permet aux agriculteurs d'obtenir un crédit en proposant le stockage d'une partie de leur production comme garantie. Une fois le processus terminé, les agriculteurs remboursent le prêt en revendant les produits stockés. Le stockage de ces produits peut permettre d'attendre que leur valeur ait augmentée avant de les revendre, généralement en période de soudure.

	2Scale	Régions de Maradi, Dosso, Tahoua et Tillabéri	En cours 2019-2023
AFD (FA#7)	Projet d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes (PAJEF)	Régions de Niamey et Maradi	En cours 2022-2027
	Projet Pôles ruraux	Régions de Tahoua et d'Agadez	En cours 2017 -
ENABEL (FA#8)	Programme Quinquennal	Régions de Tahoua et Dosso	En cours 2022-2027
FAO (FA#9)	AgrInvest	National	Clôturé Juin 2019 – juin 2022
UNCDF (FA#10)	<i>DFS for resilience</i>	National	En cours 2022-2024
GIZ (FA#11)	ProEMPLOI II	Régions d'Agadez, Tillabéri et Zinder	En cours 2021-2023
COOPI (FA#12)	Projet Ré-Agir	Agadez	En cours Septembre 2019 – Octobre 2022

Focus Box 4 : Opportunités d'actions dans le secteur de l'auto-emploi / entrepreneuriat et de l'accès au financement

#### **Opportunités d'action en soutien à la réintégration des migrants de retour**

- L'écosystème local d'incubateurs ainsi que le RESAEN, la Maison de l'Entreprise et la CCIN pourraient être mobilisés afin de renforcer et diversifier les parcours de réintégration proposés aux migrants de retour.
- Un soutien au renforcement de la présence des SAE en régions – notamment au sein des principales zones de retour – permettrait d'accroître les services d'accompagnement des entrepreneurs ruraux, stimuler l'entrepreneuriat dans ces régions, et offrir des perspectives à des migrants de retour.
- Les agences de micro-crédit et fonds d'investissement proposant des services financiers aux entrepreneurs pourraient être associés en amont de la définition des parcours de réintégration afin de proposer un accompagnement combinant soutien au montage de projets et recherche de financements. Cette stratégie permettrait d'améliorer la durabilité des microentreprises et de la réintégration des migrants de retour.
- La coordination avec les autres PTF appuyant activement les incubateurs / accélérateurs d'entreprise (Banque mondiale, BAD, PNUD, ENABEL, AFD, LuxDev, etc.), pourrait être consolidée. Les PTF intervenant dans le cadre de la stimulation des filières porteuses, notamment dans le secteur agricole, pourraient également être mobilisés dans le but d'accueillir davantage de migrants de retour parmi leurs bénéficiaires.

#### **Opportunités d'actions en soutien au renforcement du secteur de l'entrepreneuriat**

- L'inclusion d'un module de formation transversal dédié à l'entrepreneuriat dans le cadre de l'ensemble des *curricula* proposés par les EFPT pourrait être encouragée, en concertation avec les ministères concernés, les SAE, UNCDF et la Maison de l'Entreprise. De même, la création de centres d'incubation au sein des établissements de formation professionnelle et technique pourrait être soutenue.
- L'UE pourrait envisager de jouer un rôle plus central dans la coordination entre les multiples projets de renforcement de l'écosystème entrepreneurial, laquelle favoriserait une utilisation plus optimale des ressources ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie plus cohérente entre les différents partenaires.
- Du point de vue de l'accès aux financements – volet clé du succès d'une stratégie de création d'emplois basée sur l'entrepreneuriat – l'UE pourrait envisager de soutenir plus activement l'offre financière et le développement de la microfinance au Niger afin de rendre l'offre existante plus attractive et accessible aux populations vulnérables.
- Une réflexion de long cours sur l'accès à la terre et l'impact potentiel de la réforme de la gestion foncière sur le développement de l'entrepreneuriat au Niger pourrait être amorcée.

## 4.3. SECTEUR PRIVE ET SALARIAT

### 4.3.1. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR

**L'économie nigérienne demeure sous-diversifiée et l'emploi salarié très minoritaire, ce qui rend la réintégration des migrants de retour par le salariat difficile.** Le secteur formel représente moins de 10 % du PIB<sup>cvii</sup>. Les acteurs du secteur privé font face, comme les entrepreneurs, aux difficultés liées à l'accès au financement, auxquelles s'ajoutent des défis supplémentaires liés à une fiscalité très contraignante, au coût élevé de l'énergie, aux infrastructures routières et numériques limitées ainsi qu'à des ressources humaines ne répondant pas toujours à leurs besoins en compétences<sup>cviii</sup>. Une étude récente non publiée aurait ainsi mis en lumière la dépendance de nombreuses entreprises aux marchés publics et leur manque de stratégie commerciale et marketing, comme principaux dysfonctionnements à l'origine du fort taux de mortalité des entreprises<sup>cix</sup>.

**Le secteur le plus dynamique en termes d'emplois et de recettes financières au Niger est l'agro-business.** L'agriculture représente en effet près de 24% du PIB et employait, en 2019, 75,1% de la population<sup>cx</sup>. Des efforts importants ont été entrepris dans le cadre de l'I3N, et avec le soutien de programmes internationaux, visant à renforcer les chaînes de valeur par le soutien à la transformation des produits agricoles et à leur exportation. Selon les données de la Banque mondiale, le secteur industriel ne représentait quant à lui que 7% des emplois en 2019<sup>cxii</sup>. Le Niger est également un producteur de pétrole, de charbon, d'uranium (quatrième producteur mondial) et d'or. Le secteur aurifère représente actuellement – particulièrement dans la région d'Agadez – une importante source d'emplois. Enfin, au sein du secteur tertiaire, les services à la personne (santé, éducation), le BTP et les services numériques sont les filières les plus porteuses en termes d'emploi<sup>cxiii</sup>.

**Le soutien au développement de l'emploi salarié est prévu dans l'axe III du PDES à travers la formalisation des entreprises avec le soutien de la Maison de l'entreprise et la facilitation de l'accès aux financements via le lancement du FONAP (voir Focus Box 3)<sup>cxiiii</sup>.** Le soutien à l'export se matérialise à travers l'action conjointe de plusieurs ministères sous le leadership du ministère du commerce, lequel a lancé, en mai 2022, les guichets uniques du commerce extérieur, logés au sein de la CCIN. Il s'agit d'une interface en ligne facilitant l'accomplissement des formalités relatives au commerce extérieur au Niger<sup>cxv</sup>. De même, un Observatoire des Entreprises a été créé au sein de la Maison de l'Entreprise afin d'alimenter régulièrement le ministère du Commerce en statistiques et

analyses sur la situation économique et financière des entreprises, les secteurs à fort potentiel ou les besoins en compétences identifiés<sup>cxv</sup>.

#### 4.3.2. PARTENARIATS POSSIBLES EN VUE DE LA REINTEGRATION A COURT TERME DES MIGRANTS DE RETOUR PAR LE SALARIAT

**Le nombre d'emplois salariés étant très limité<sup>cxvi</sup>, deux principales voies existent pour promouvoir la réintégration des migrants de retour par le salariat : collaborer directement avec des entreprises en mesure de proposer des contrats de travail ; ou privilégier des cabinets de recrutement privé pour faciliter les placements en entreprise.** Des partenariats avec des structures comme l'Association Nationale des Coopératives des Professionnels de la Filière Oignon (ANFO), la ferme semencière AINOMA, la Confédération Coopérative Paysanne Horticole Du Niger (CCPHN) et l'entreprise Salma pourraient être envisagés. Outre les fortes perspectives d'embauche qu'elles présentent, ces entreprises partagent plusieurs caractéristiques les rendant compatibles avec l'assistance à la réintégration : elles sont implantées dans des régions de retour, leurs emplois ne nécessitent pas de qualifications particulières et elles sont toutes soutenues dans leur développement par des PTF (Coopération Suisse, USAID, SNV, FAO). Toutes actives dans l'agrobusiness, ces entreprises sont particulièrement dynamiques, bien gérées et volontaires pour éventuellement accueillir des migrants de retour parmi leurs employés<sup>cxvii</sup>.

**Par ailleurs, les cabinets de recrutement comme la SAER et Cosef peuvent offrir une gamme relativement variée de services aux migrants de retour.** Ceux-ci peuvent assurer l'identification des postes, la présélection des candidats, la mise en relation avec les entreprises et dispenser des formations aux candidats dans les domaines de compétences requis pour les postes disponibles. L'avantage comparatif de telles structures est leur carnet d'adresses, leur expertise et leur connaissance précise des besoins des entreprises et d'employeurs alternatifs comme les ONG. Elles ont également un caractère indépendant et sont tout aussi actives dans le secteur formel que dans le secteur informel.

Tableau 6 : Structure avec laquelle la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

Organisation	Partenaires	Axes d'intervention	Zones géographiques
<b>Entreprises</b>			
<b>ANFO</b> (FP#40)	Coopération Suisse, FAO	Production, transformation et commercialisation de l'oignon	Tahoua, Maradi, Zinder, Dosso, Tillabéri, Niamey
<b>AINOMA</b> (FP#41)	SNV, USAID	Production et distribution des semences, des céréales, production horticole, production des intrants agricoles	Tillabéri, Niamey, Dosso, Tahoua
<b>CCPHN</b> (FP#42)	USAID, SNV	Production horticole	Dosso, Tillabéri, Niamey
<b>Salma</b> (FP#43)	FAO, WHH, ACTED, USAID, SNV, Mercy Corps	Alimentation bétail via du recyclage des résidus agricoles	Tahoua, Maradi, Tillabéri, Zinder, Dosso, Niamey

Cabinets de recrutement privés			
SAER (FP#44)	Clients publics et privés	Recrutement, mise à disposition des personnels, formation, portage salariale	National
Cosef (FP#45)	Clients publics et privés	Recrutement, formation, conseil, étude et stratégie, intérim	National

#### 4.3.3. AUTRES ACTEURS CLES INTERVENANT EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE

De manière générale, les acteurs rencontrés s'accordent sur la nécessité de développer une approche holistique et intégrée du développement du secteur privé, seule capable de soutenir l'intégration durable des jeunes générations sur le marché de l'emploi. Selon ces acteurs, cette approche devrait associer une réflexion et un plan d'action sur le développement des secteurs porteurs et des chaînes de valeur, de manière à promouvoir les conditions économiques nécessaires à la création d'un nombre significatif d'emplois durables en faveur des jeunes.

**USAID et SNV ont, à cet égard, développé des approches innovantes de stimulation des chaînes de valeur à travers les programmes *West Africa Trade and Investment Hub* et '2Scale'**. Ces deux programmes ont en commun la promotion du développement d'une chaîne de valeur dans son ensemble. La méthodologie utilisée vise à identifier le « champion » d'un secteur (une entreprise prometteuse) et à soutenir son développement dans le but que ce champion crée des débouchés commerciaux à de plus petits producteurs (par exemple des producteurs fournissant le « champion » en matières premières). Le PTF appuie en parallèle ces plus petites structures et les accompagne dans leur structuration et l'augmentation de leurs moyens de production. Cette approche pourrait être répliquée dans les principales régions de retour, en parallèle d'un appui renforcé aux microentreprises, et de manière à pérenniser l'ensemble d'une chaîne de valeur. Par ailleurs, le PROMEL – bien que ce ne soit pas son activité principale – a également mis en place un appui au développement de 150 MPME existantes dans les régions de Maradi et Dosso. De même, le programme 'Pôles ruraux' de l'AFD, le programme NIG/028 de LuxDev et le Programme Quinquennal d'ENABEL contiennent également des activités en soutien au développement des coopératives/groupements agricoles.

Tableau 7 : Autres acteurs clés intervenant dans le cadre du renforcement du secteur privé avec lesquels un renforcement de la coordination pourrait être envisagée

Structure	Projet	Zones géographiques	Statut des projets
USAID (FA#4)	<i>West Africa Trade and Investment Hub</i>	Régions de Maradi, Zinder et Tillabéri	En cours 2019-2024
SNV (FA#6)	2Scale	Régions de Maradi, Dosso, Tahoua et Tillabéri.	En cours 2019-2023

#### **Opportunités d'action en soutien à la réintégration des migrants de retour**

- Une collaboration avec des structures présentant des perspectives d'embauche, telles que l'ANFO, la ferme semencière AINOMA, la CCPHN et l'entreprise Salma pourrait être envisagée.
- Des partenariats avec des cabinets de recrutement comme SAER ou Coséf pourrait également permettre de renforcer les perspectives d'embauche des migrants de retour les plus diplômés/qualifiés au sein d'entreprises privées. Le recours à ces structures dans le cadre des phases de conseil/orientation des migrants de retour pourrait également être pertinent.

#### **Opportunités d'action en soutien au renforcement du secteur**

- Le développement de programmes de soutien au développement de chaînes de valeur – sur le modèle des approches développées par USAID et la SNV – pourrait être envisagé dans les principales régions de retour, en parallèle d'un appui renforcé aux microentreprises.
- Le mauvais état des infrastructures, notamment routières, constitue un obstacle important au développement économique, et notamment agricole. Un programme d'appui à leur modernisation, en lien avec les besoins en infrastructures identifiés pour le développement des filières porteuses dans les zones de retour, pourrait être envisagé.
- Enfin, certains projets en cours comme la création d'une zone franche à Maradi et l'aboutissement de la construction de la ligne ferroviaire Kano-Maradi, pourraient constituer des opportunités en faveur du développement du secteur privé qu'il pourrait être opportun de soutenir.

## 4.4. SOCIÉTÉ CIVILE ET MIGRANTS VULNÉRABLES

### 4.4.1. ÉTAT DES LIEUX DE L'ASSISTANCE APPOURTEE AUX MIGRANTS DE RETOUR VULNÉRABLES AU NIGER

**Les migrants de retour présentent souvent des profils de vulnérabilité nécessitant un processus de réintégration économique associé à une prise en charge psycho-sociale spécifique.** Outre les traumatismes psychologiques présentés par certains d'entre eux, le faible niveau d'alphabétisation, les difficultés d'accès à la documentation d'état civil et la nécessité d'accéder immédiatement après leur arrivée à des ressources économiques peuvent constituer des freins significatifs à leur réintégration durable.

**Si des partenariats avec des structures étatiques ont été mis en place par l'OIM afin de prendre en charge ses bénéficiaires les plus vulnérables, les migrants de retour ne sont néanmoins pas toujours perçus comme un public prioritaire par les autorités, si bien que la pérennité de ces partenariats, au-delà de l'IC UE-OIM, se pose.** L'OIM a assisté 1 339 migrants de retour nigériens en situation de vulnérabilité entre 2017 et mai 2022, soit 42% du nombre total de migrants de retours ayant bénéficié d'une assistance à la réintégration sur la même période<sup>cxviii</sup>, un pourcentage significatif illustrant l'importance de développer des programmes prenant en considération les vulnérabilités de ce public particulier.

#### 4.4.2. PARTENARIATS POSSIBLES EN VUE DE LA REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR VULNERABLES

L'OIM a développé un certain nombre de partenariats avec des acteurs nationaux et internationaux, dont il serait pertinent d'assurer la pérennité au-delà de l'IC UE-OIM (Tableau 8). Il s'agit notamment du GIE Tagazt et des ONG ONDES APIL et CADEL, avec lesquelles il serait opportun de continuer à collaborer dans le cadre de la réintégration des migrants de retour. Outre les prestations de formation que ces deux organisations fournissent déjà, les modalités d'accompagnement proposées pourraient être davantage développées et comprendre des outils de suivi et de coaching de plus long terme afin d'accompagner les migrants de retour les plus vulnérables dans toutes les étapes de leur processus de réintégration.

Il pourrait également être opportun de développer de nouveaux partenariats et mécanismes de référencement vers des ONG comme HELP, IRC et CADEV. Ces organisations ont en commun leur capacité à développer, en simultané et dans des contextes de crise, des activités en soutien au développement d'AGR, des programmes de formation, de cohésion sociale et d'appuis médicaux et psycho-sociaux.

Enfin, l'IRC la GIZ ou encore le Programme Alimentaire Mondial (PAM – à travers son programme 'Résilience') ont développé des programmes HIMO et « *cash for work* » visant à la fois à fournir des revenus en urgence à des communautés vulnérables et à améliorer la gestion des terres, et donc la productivité agricole. Ces programmes HIMO et « *cash for work* » pourraient constituer des opportunités pertinentes dans le cadre de l'assistance post-arrivée des migrants de retour, en permettant aux bénéficiaires de dégager des revenus rapides dans l'attente de la mise en place de parcours de réintégration de plus long terme.

Tableau 8 : Structures avec lesquelles la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

Organisation	Partenaires	Axes d'intervention	Zones géographiques
<b>GIE TAGAZT</b> (FP#46)	OIM, GIZ, AFD, LuxDev, 12 associations humanitaires	Prestations de services (étude, prestation, atelier, formations) et activités de développement local	Agadez, Maradi, Zinder, Dosso, Tillabéri
<b>ONDES APIL</b> (FP#47)	OIM, SNV, Banque mondiale, USAID	Renforcement des capacités et formations (techniques d'élevage, création gestion d'entreprise, gestion des ressources naturelles) ; Mise en valeur des ressources naturelles ; Appui à la gouvernance locale	Tillabéri, Dosso, Niamey
<b>HELP</b> (FP#48)	Ministère allemand des affaires étrangères, German Humanitarian Assistance	Appui sur la nutrition d'urgence et sécurité alimentaire, Développement de programme de santé, Programmes de WASH ; Protection de populations vulnérables ; Éducation ; Distribution de semences améliorées aux producteurs ; Développement de sites maraîchers.	Tillabéri, Tahoua, Maradi, Agadez, Diffa, Niamey et bientôt dans la région de Dosso
<b>IRC</b> (FP#49)	Fondation Mastercard	HIMO, appui à l'élevage, accès à des semences améliorées	Agadez, Tillabéri, Diffa

<b>CADEL</b> (FP#50)	FAO, World, Vision, Save the Children, UNFPA, USAID, OIM, PRESIBALT, IITA, Oxfam	Protection de l'environnement et promotion résilience des communautés, Promotion de la santé reproductive et des droits de la jeune fille, Protection sociale, Soutien aux migrants et autonomisation des groupes les plus vulnérables de la société, WASH, Formations	Tillabéri, Tahoua, Zinder, Maradi, Agadez, Niamey
<b>Caritas / CADEV</b> (FP#51)	Caritas Norvège, Caritas France, Caritas Belgique	Appui pour aide juridique/documents administratifs, appui socio-psychologique appui médical, soutien au projet entrepreneurial, formation.	Niamey, Maradi, Zinder, Tillabéri

Tableau 9 : Autres acteurs clés intervenant dans le cadre du renforcement du secteur privé avec lesquels un renforcement de la coordination pourrait être envisagée

Structure	Projet	Zone géographique	Statut des projets
<b>GIZ</b> (FA#10)	PROEMPLOI II	Régions d'Agadez, Tillabéri et Zinder	En cours 2021-2023
<b>PAM</b> (FA#13)	Programme résilience	National	En cours 2014 -

<sup>i</sup> Infosheet – Niger – Mai 2022, OIM Niger, Mai 2022

<sup>ii</sup> L'impact socio-économique du COVID-19 sur la libre circulation et la migration au Niger, OIM Niger – Unité de Données et Recherche sur la Migration, avril 2021

<sup>iii</sup> Infosheet – Niger – Mai 2022, OIM Niger, Mai 2022

<sup>iv</sup> Ibid.

<sup>v</sup> Matrice de Suivi des Déplacements – République du Niger – Suivi des Flux de Populations – Rapport n°60 – Juin 2022, OIM – DTM, Juillet 2022

<sup>vi</sup> Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022

<sup>vii</sup> Infosheet – Niger – Mai 2022, OIM Niger, Mai 2022

<sup>viii</sup> L'impact socio-économique du COVID-19 sur la libre circulation et la migration au Niger, OIM Niger – Unité de Données et Recherche sur la Migration, avril 2021

<sup>ix</sup> Matrice de Suivi des Déplacements – République du Niger – Suivi des Flux de Populations – Rapport n°60 – Juin 2022, OIM – DTM, Juillet 2022

<sup>x</sup> *IOM Libya Migrant Report Round 41 – February-April 2022*, OIM Libye, Avril 2022

<sup>xi</sup> Mémoire d'entente sur la coopération en matière d'échange de main d'œuvre entre la République du Niger et l'Etat de la Libye, Pour la République du Niger le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale et pour l'Etat de la Libye le Ministre du Travail et de la Réhabilitation, fait à Niamey le 30 Novembre 2021.

- 
- xii Procédures opérationnelles standard (POS) pour l'aide au retour volontaire et à la réintégration, POS 1 : le Niger and tant que pays d'accueil et de transit. Initiative FFUE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants : Niger, OIM Niger, 21 mai 2019.
- xiii Procédures opérationnelles standard (POS) pour l'aide au retour volontaire et à la réintégration, POS 2 : le Niger and tant que pays de retour. Initiative FFUE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants : Niger, OIM Niger, 21 mai 2019.
- xiv Infosheet – Niger – Mai 2022, OIM Niger, Mai 2022
- xv Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- xvi Politique Nationale de la Migration (2020-2035) avec son plan d'actions quinquennal. Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses de la République du Niger, 2019
- xvii Plan de développement économique et Social (PDES) 2022-2026, volume III : Plan d'Actions Prioritaires et Cadre de Mesure des Résultats. Ministère du Plan de la République du Niger, mai 2022
- xviii Niger 2035 : un pays et un peuple prospères, Tome – 1 : Diagnostic, Enjeux et Défis ; Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive. Ministère du Plan de la République du Niger, Février 2017
- xix Les grandes lignes du Programme de Gouvernance de M. Mohamed Bazoum pour la période 2021-2026 : Un ambitieux programme de 13.800 milliards FCFA pour relever les défis (ambniger-mali.org)
- xx Plan de développement économique et Social (PDES) 2022-2026, volume III : Plan d'Actions Prioritaires et Cadre de Mesure des Résultats. Ministère du Plan de la République du Niger, mai 2022
- xxi Ibid.
- xxii Ibid.
- xxiii Rapport d'Activité 1 - Diagnostic situationnel, organisationnel, systémique et technique de l'ANPE, associé à des recommandations en lien avec sa tutelle ministérielle (ministère de l'Emploi), SOCIEUX+, mai 2021
- xxiv Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- xxv Ibid.
- xxvi Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation 2020-2022, Gouvernement du Niger, Octobre 2019
- xxvii Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet et août 2022
- xxviii Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes au Niger 2020-2029, ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes, mai 2019
- xxix Ibid.
- xxx Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- xxxi Stratégie Nationale de Finance Inclusive Révisée et son Plan d'Actions 2019-2023, ministère des Finances, 2019.
- xxxii Ibid.
- xxxiii Arrêté N°00330/MF/SG/SE-SNFI du 18 Août 2020 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Cadre National de Concertation sur la Finance Inclusive (CNC-FI) au Niger, Ministère des Finances, 24 août 2020.
- xxxiv Code des investissements du Niger, Gouvernement du Niger, 2014
- xxxv Règlement n° 01/2014/CM/UEMOA adopté le 27 mars 2014 portant code communautaire de l'artisanat de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), UEMOA, mars 2014

- 
- xxxvi Rapport de Dix Ans de Mise en Œuvre de la Stratégie de l'Initiative 2N 2011-2020, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HCI3N), mars 2021 ; Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » Edition 2021 – Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable, HCI3N, 2021
- xxxvii Rapport de Dix Ans de Mise en Œuvre de la Stratégie de l'Initiative 2N 2011-2020, Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HCI3N), mars 2021
- xxxviii Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet et août 2022
- xxxix Décret N°2016076/PRN/MISP/D/ACR/MES/MSP/MEF/MHA/MESU/DD/MEPT/MFP/RA du 26 janvier 2016 portant transfert des compétences et de ressources de l'Etat aux régions, collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation santé hydraulique et de l'environnement aussi appelé « Acte sur la décentralisation », Gouvernement du Niger, Janvier 2016.
- xl Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- xli Ibid.
- xlii Ibid.
- xliii Ibid.
- xliv Ibid.
- xlv Loi n° 2003-34 du 5 août 2003 portant création d'un établissement public à caractère social dénommé Caisse nationale de sécurité sociale, Gouvernement du Niger, août 2003
- xlvi Rapport d'Activité 1 - Diagnostic situationnel, organisationnel, systémique et technique de l'ANPE, associé à des recommandations en lien avec sa tutelle ministérielle (Ministère de l'Emploi), SOCIEUX+, mai 2021
- xlvii Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- xlviii *Niger : State of Skills*. ILO, 2019
- xlix Décret N°2016076/PRN/MISP/D/ACR/MES/MSP/MEF/MHA/MESU/DD/MEPT/MFP/RA du 26 janvier 2016 portant transfert des compétences et de ressources de l'Etat aux régions, collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation santé hydraulique et de l'environnement aussi appelé « Acte sur la décentralisation », Gouvernement du Niger, Janvier 2016.
- l Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- li Ibid.
- lii Site de la Maison de l'Entreprise : Maison de l'entreprise | Concours-plan-d'affaire (mde.ne)
- liii Loi N° 2012-45 du 25 septembre 2012 portant Code du travail de la République du Niger, Gouvernement du Niger, Septembre 2012
- liv Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- lv Ibid.
- lvi Ibid.
- lvii Ibid.
- lviii Rapport Final Evaluation Externe Finale du Projet IDEE – Initiative pour le développement de l'entreprise – dans les villes de Niamey, de Tahoua et de Zinder au Niger, AIIER, octobre 2020
- lix *Niger : State of Skills*. ILO, 2019
- lx Analyse du secteur de l'éducation du Niger, Éléments pour de nouvelles orientations dans le cadre de la 2e phase du PSEF, République du Niger et IIPE-UNESCO Dakar, 2019
- lxi *Niger : State of Skills*. ILO, 2019

- 
- lxii Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- lxiii Analyse du secteur de l'éducation du Niger, Éléments pour de nouvelles orientations dans le cadre de la 2e phase du PSEF, République du Niger et IPE-UNESCO Dakar, 2019.
- lxiv Loi No 2007-24 du 03 Juillet 2007 de création du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAFPCA), Gouvernement du Niger, Juillet 2007
- lxv Enquête relative à l'insertion professionnelle des jeunes et à la satisfaction de leurs employeurs dans le cadre des interventions du programme NIG/801, Partners for Innovation pour LuxDev, Octobre 2020
- lxvi Niger - Document de Stratégie Pays 2018-2022, Banque Africaine de Développement, Octobre 2018
- lxvii Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- lxviii *Niger : State of Skills*. ILO, 2019
- lxix Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- lxx Ibid.
- lxxi Ibid.
- lxxii Ibid.
- lxxiii Ibid.
- lxxiv Ibid.
- lxxv Bilan de la Présidence de la République, Axe 8 : promouvoir le développement social à travers les investissements publics et améliorer significativement les indicateurs sociaux, Accessible sur le Site de la Présidence du Niger : Bilan AXE 8 — Présidence de la République du Niger ([presidence.ne](http://presidence.ne))
- lxxvi Entretien conduit par Altai Consulting, juillet 2022
- lxxvii Rapport des services du FMI sur les consultations de 2019 au titre de l'article iv, la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, et les demandes de dérogation pour non respect d'un critère de réalisation, de modification de critères de réalisation, et de prorogation et de rééchelonnement de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, FMI, 13 Juin 2019
- lxxviii Ibid.
- lxxix Rapport de la mission de cadrage RVO sur l'entrepreneuriat : Niger, Catalystas, Août 2019
- lxxx *Niger : State of Skills*. ILO, 2019
- lxxxi Rapport de l'étude sur les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat, CIPMEN, 2019
- lxxxii Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- lxxxiii Dix ans de mise en œuvre de la stratégie de l'initiative 3N 2011-2020. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, mars 2021 ; Voir également la note de cadrage du RECA au sujet des Maisons du Paysan : La Maison du Paysan /Note de cadrage |Reca-Niger
- lxxxiv Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- lxxxv Accès au crédit pour les exploitations familiales du Niger : Quels acquis ? Quelles perspectives ?, SOS Faim, Zoom microfinance n°46, février 2016
- lxxxvi Situation de la microfinance dans l'UMOA au 31 mars 2022, BCEAO, juillet 2022
- lxxxvii Maichanou A. & Hamadou Daouda Y., La microfinance au Niger : entre risques et défauts d'incitations, Revue CREMA n°8, Septembre 2020.
- lxxxviii Données issues du Global Financial Inclusion Index – Niger, Banque Mondiale pour l'année 2020, accédées le 01/09/2022 via : World Development Indicators | DataBank ([worldbank.org](http://worldbank.org)) ; Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- lxxxix *Rapport de la mission de cadrage RVO sur l'entrepreneuriat : Niger*, Catalystas, Août 2019

- 
- <sup>xc</sup> Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet et août 2022
- <sup>xc<sup>i</sup></sup> *Systematic country diagnosis of Niger*, Banque Mondiale, 2017
- <sup>xc<sup>ii</sup></sup> Site de la Maison de l'Entreprise : [Maison de l'entreprise | Concours-plan-d-affaire \(mde.ne\)](#)
- <sup>xc<sup>iii</sup></sup> *Cartographie des opportunités de partenariat pour la réintégration durable des migrants de retour au Niger*. Unité de la Réintégration de l'OIM Niger, FEDASIL et OIM, Décembre 2018
- <sup>xc<sup>iv</sup></sup> *Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » Edition 2021 – Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable*, HCI3N, 2021
- <sup>xc<sup>v</sup></sup> *Dix ans de mise en œuvre de la stratégie de l'initiative 3N 2011-2020*. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, mars 2021
- <sup>xc<sup>vi</sup></sup> *Code de subvention du FISAN – Volet Facilite 1*, FISAN, Décembre 2020
- <sup>xc<sup>vii</sup></sup> *Ibid.*
- <sup>xc<sup>viii</sup></sup> *Etude sur la chaîne de valeur oignon au Niger*, ECDPM pour le Projet AgrInvest (FAO), 2021
- <sup>xc<sup>ix</sup></sup> *Ibid.*
- <sup>c</sup> Site du secrétariat exécutif du FDIF : Fonds de Développement de la Finance Inclusive - SE-SNFI - SE-SNFI
- <sup>ci</sup> Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- <sup>c<sup>ii</sup></sup> Site du ministère des Finances du Niger : Lancement officiel des Activités du Fonds de Développement de L'Inclusion Financière (FDIF) : pour améliorer les conditions de vie des populations vulnérables - Ministère des Finances du NIGER (gouv.ne)
- <sup>c<sup>iii</sup></sup> Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022
- <sup>c<sup>iv</sup></sup> *Décret n°2020-328/PRN/MF portant création, missions et organisation du Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et aux Petites et Moyennes Industries (FONAP)*, Ministère des Finances, 13 mai 2021.
- <sup>c<sup>v</sup></sup> *Ibid.*
- <sup>c<sup>vi</sup></sup> *Fiche d'Expérience – Approche Intégrée de Formation Insertion Professionnelle de la Jeunesse Déscolarisé – NIG/801 – AFIP*, LuxDev, Octobre 2019
- <sup>c<sup>vii</sup></sup> *Rapport des services du FMI sur les consultations de 2019 au titre de l'article iv, la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, et les demandes de dérogation pour non respect d'un critère de réalisation, de modification de critères de réalisation, et de prorogation et de rééchelonnement de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit*, FMI, 13 Juin 2019
- <sup>c<sup>viii</sup></sup> *Etude de pays : potentiel de partenariats pour les compétences et la migration au Niger*, OIT, 2020
- <sup>c<sup>ix</sup></sup> Entretien conduit par Altai Consulting, juillet 2022
- <sup>c<sup>x</sup></sup> *Rapport de l'OCI sur le marché du travail 2020*, Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) de l'Organisation pour la Coopération Islamique (OCI, Octobre 2020
- <sup>c<sup>xi</sup></sup> Emplois dans l'industrie (% du total des emplois) - Niger | Data (banquemondiale.org)
- <sup>c<sup>xii</sup></sup> *Rapport de l'OCI sur le marché du travail 2020*, Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) de l'Organisation pour la Coopération Islamique (OCI, Octobre 2020
- <sup>c<sup>xiii</sup></sup> *Plan de développement économique et Social (PDES) 2022-2026, volume III : Plan d'Actions Prioritaires et Cadre de Mesure des Résultats*. Ministère du Plan de la République du Niger, mai 2022

---

<sup>cxiv</sup> Voir site internet du ministère du Commerce : Lancement des activités du guichet unique du commerce extérieur du Niger (GUCE-Niger) – Ministère du Commerce du Niger ([infosnigercommerce.org](http://infosnigercommerce.org))

<sup>cxv</sup> Entretiens conduits par Altai Consulting, juillet 2022

<sup>cxvi</sup> *Niger : Document de stratégie pays 2018-2022*. Groupe de la Banque Africaine de Développement, Octobre 2018

<sup>cxvii</sup> Entretien conduit par Altai Consulting, juillet 2022

<sup>cxviii</sup> *Infosheet – Niger – Mai 2022*, OIM Niger, Mai 2022